



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CHARGÉ DE LA GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DU REBOISEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIÈRES**
DIRECTION GÉNÉRALE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
**PROJET TCN-BENIN : ELABORATION DE LA TROISIÈME
COMMUNICATION NATIONALE DU BENIN SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES (PROJET N° GFL-5070-4C96-2724-2202)**



**MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INVENTAIRE DES GAZ A
EFFET DE SERRE AU BENIN**

**EXTRAIT DU DOCUMENT DE PROJET D'ELABORATION DE LA TROISIÈME
COMMUNICATION NATIONALE DU BENIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Composante : Inventaire national de Gaz à Effet de Serre

Résultat 2.1 : Des arrangements institutionnels sont établis entre les agences gouvernementales et autres entités pour réaliser et gérer un système national permanent d'inventaire des gaz à effet de serre.

Activités :

Activité 2.1.1 : Evaluer l'approche existant utilisée pour développer les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (forces et faiblesses)

Activité 2.1.2 : Identifier les rôles et responsabilités des ministères et des entités dans le processus d'établissement de l'inventaire des gaz à effet de serre

Activité 2.1.3 : Identifier et établir les arrangements institutionnels, légaux et procéduraux requis pour préparer, établir et gérer l'inventaire

RAPPORT

Décembre 2015

Réalisé par :

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Structure /Titre</i>
OURO-DJERI Imorou	Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
IBILA Djibril	Point Focal National de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
OUIAKONHAN Médard	Direction Générale des Changements Climatiques
DOSSA Eunice	Experte en inventaire des gaz à effet e serre
DONOUMASSOU SIMEON Pulchérie	Juriste-Environnementaliste

Supervision :

<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Titre</i>
KOUAZOUNDE B. Jacques	Coordonnateur National du Projet TCN

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
1. EVALUATION DE L'APPROCHE EXISTANTE UTILISEE POUR DEVELOPPER LES INVENTAIRES NATIONAUX DES GAZ A EFFET DE SERRE	5
2. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR L'ETABLISSEMENT DES INVENTAIRES NATIONAUX DES GAZ A EFFET DE SERRE.....	6
2.1. Quel type de dispositif institutionnel pour le système national d'inventaire au Bénin ?.....	6
2.2. Structuration et attributions du dispositif institutionnel pour le système national d'inventaire.	7
2.3. Identification des institutions par Equipe Thématique	12
2.4. Désignation des représentants des institutions au sein des Equipes Thématiques	15
3. ROLES ET RESPONSABILITES AU SEIN DES EQUIPES THEMATIQUES	18
3.1. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Energie	18
3.2. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Procédés Industriels.....	19
3.3. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Agriculture	21
3.4. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique UTCATF	22
3.5. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Déchets.....	24
3.6. Rôles et responsabilités des membres des Equipes Thématiques d'inventaire de GES.....	25
4. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE NATIONALE D'INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE	26
5. ARRANGEMENTS LEGAUX ET PROCEDURAUX POUR LA PREPARATION, L'ETABLISSEMENT ET LA GESTION DE L'INVENTAIRE	27
ANNEXES	28
Annexe 1 : Termes de Référence relatifs à la mise en place d'un système national d'inventaire des gaz à effet de serre au Bénin	29
Annexe 2: IDENTIFICATION DES FOURNISSEURS POTENTIELS DE DONNEES PAR SECTEUR ET CATEGORIE SOURCE.....	32
Annexe 3 :COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME NATIONAL D'INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES) AU BENIN.....	42
Annexe 4 : COMPTE RENDU DE REUNION	45
Annexe 5 : canevas de Mémoires d'Entente établis entre le MECGCCRPRNT et les institutions impliquées dans le système national d'inventaire	50

INTRODUCTION

La République du Bénin, consciente des enjeux et défis en matière de changements climatiques, a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto (PK) respectivement le 30 juin 1994 et le 25 février 2002. Dès lors, le Bénin a pris des initiatives institutionnelles et mis en œuvre des actions pour l'application effective de la Convention et de son protocole, notamment l'élaboration de sa Communication Nationale Initiale (CNI) et de sa Deuxième Communication Nationale (DCN) sur les Changements Climatiques.

Les dispositions de la décision 1/CP.16 prise par la Conférence des Parties (CP: organe suprême de la Convention) à sa seizième session (Accords de Cancun) requiert du Bénin, à l'instar des autres Parties non visées à l'Annexe I, de soumettre sa communication nationale tous les quatre ans. Aussi, selon les dispositions de la décision 2/CP.17, le Bénin devrait-il soumettre des Rapports Biennaux Actualisés (RBA) contenant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES), notamment un rapport national d'inventaire et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation. Ceci implique, au plan national, une continuité dans le processus de l'établissement des inventaires nationaux des GES, dont la vitalité repose sur la mise en place d'un système national durable d'inventaire des GES (NCSP, 2012)¹. C'est un moyen de préserver la mémoire institutionnelle contrairement à la pratique de recrutement d'équipes d'experts dans le cadre d'un projet et qui se dispersent à la fin de celui-ci. Pour cette raison, l'une des priorités devrait être accordée au renforcement des capacités des institutions publiques, au lieu de contracter avec des experts indépendants (NCSP, 2012).

L'expertise et les données nécessaires à l'élaboration des inventaires nationaux des GES dans le cadre des communications nationales, voire des RBA, sont insuffisantes, fragmentées et disséminées dans différents organismes au niveau national (MEHU, 2011)². Le Bénin, afin de relever les défis liés à une fréquence plus grande d'établissement des inventaires nationaux des GES de qualité, a entrepris le processus de la mise en place du système national durable d'inventaire des GES à travers le Projet d'Elaboration de sa Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (Projet TCN). Dans ce cadre, il bénéficie en complément au Projet TCN, d'un Projet Régional sur l'Assistance Technique pour la gestion durable des systèmes d'inventaire des GES en Afrique de l'Ouest (West Africa GHG Project) initié par le Secrétariat de la CCNUCC.

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des deux (02) premières étapes du processus devant conduire à la mise en place du système national durable d'inventaire des GES au Bénin, tel que prévu par les termes de référence figurant en annexe 1. Ce processus a été conduit selon une approche incluant:

- collecte des données existantes à travers la recherche documentaire et analyse des dites données;
- concertation avec le Coordonnateur National du Projet TCN, le Coordonnateur Régional de West Africa GHG Project, le Point Focal National de la CCNUCC et la Direction Générale des Changements Climatiques ;

¹ National Communication Support Programme (NCSP), 2012. Country papers: Preparation of National Communications from Non-Annex I Parties to the UNFCCC. A Compilation of Lessons Learned and Experiences from selected countries.

² Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), 2011. Deuxième Communication Nationale de la République du Bénin sur les Changements Climatiques. 168p

- réunions de consultation des principales structures détentrices des données utilisées pour l'établissement des inventaires des GES dans le cadre de l'élaboration de la DCN.

Le contenu du rapport s'articule autour des principaux points ci-après :

- évaluation de l'approche existante utilisée pour développer les inventaires nationaux des GES ;
- arrangement institutionnel pour l'établissement des inventaires nationaux des GES ;
- rôles et responsabilités au sein des équipes thématiques ;
- fonctionnement de l'équipe nationale d'inventaire des GES ;
- arrangements légaux et procédures pour la préparation, l'établissement et la gestion des inventaires nationaux des GES au Bénin.

1. EVALUATION DE L'APPROCHE EXISTANTE UTILISEE POUR DEVELOPPER LES INVENTAIRES NATIONAUX DES GAZ A EFFET DE SERRE

En application des dispositions des articles 4.1 et 12.1 de la CCNUCC, le Bénin a élaboré et soumis à la Conférence des Parties deux inventaires nationaux des GES à travers sa CNI et sa DCN. Ces deux inventaires ont été établis selon une approche projet reposant sur un arrangement institutionnel circonstanciel mis en place par le Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques. Cet arrangement est articulé essentiellement autour de l'équipe du projet, le Comité de pilotage du projet, le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, Cotonou), la Cellule Nex, les consultants indépendants et le Comité National sur les Changements climatiques (cas de la DCN). Les consultants sont embauchés à titre contractuel pour établir les inventaires des GES dans les secteurs de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, de la foresterie et des déchets). Ils sont donc responsables de la collecte des données d'activité, de la sélection des méthodes d'évaluation et des facteurs d'émissions appropriés, de l'estimation des émissions et absorptions des GES, de l'élaboration des rapports sectoriels des inventaires et de la prise de mesures correctives en réponse aux activités d'assurance de la qualité et du contrôle de la qualité. Ils sont également mandatés pour la compilation des inventaires sectoriels et la rédaction du chapitre relatif à la composante de l'inventaire des GES de la communication nationale. Au terme de leur mandat, les consultants transmettent à l'équipe de gestion de la communication nationale, les rapports sectoriels d'inventaire et le rapport de compilation des inventaires sectoriels. Le Comité National sur les Changements climatiques, quant à lui, est chargé de la validation des différents rapports d'étude produits par les consultants.

Ce dispositif institutionnel a permis de conduire le processus d'inventaire à terme, de mettre en œuvre les procédures de l'assurance de la qualité et de renforcer les capacités techniques des experts juniors dans le cadre de l'élaboration de la DCN grâce à la présence, au sein de l'équipe consultante, de quelques experts ayant des compétences avérées. L'analyse du répertoire des sources de données utilisées aux fins des inventaires des GES au titre de la DCN, établi dans le cadre de cette étude (voir annexe 2), montre que la plupart des dites données proviennent des institutions nationales. Cet atout contraste avec l'accès difficile aux données d'activité requises pour les inventaires disponibles.

Cependant, ce système a été confronté à quelques faiblesses qui ont limité la qualité des inventaires réalisés lors de l'élaboration de la CNI et de la DCN (MECGCCRPRNF, 2014)³ notamment :

- l'absence d'un organe de coordination permanent, entraînant des dysfonctionnements notamment l'insuffisance de collaboration entre des consultants travaillant sur la même thématique, le non traitement des questions transversales selon la même approche, des insuffisances dans la compilation des inventaires de GES et le processus de validation des résultats d'inventaire ;
- la non implication directe des institutions détentrices des données dans l'élaboration des inventaires des GES, reflet de l'accès difficile aux données et des lacunes observées dans les données utilisées (inexistence de certaines données, données trop agrégées ou présentées dans des formats non appropriés) ;
- l'inexistence d'un système d'archivage des données d'inventaire, seuls les rapports d'inventaire sont disponibles contrairement aux données d'activité;
- l'insuffisance de personnel technique qualifié (nombre limité d'experts qualifiés avec des responsabilités multiples), contrastant avec les efforts déployés par la DCN pour le renforcement des capacités des experts juniors indépendants et qui pourrait s'expliquer par les difficultés liées au maintien et à l'utilisation des experts externes pour la mise en place d'équipes techniques nationales durables;
- la non-implication des textes réglementaires régissant spécifiquement l'établissement des inventaires de GES au Bénin, le décret n°2003-142 du 30 avril 2003 portant création, attributions et fonctionnement du CNCC comprenant certaines dispositions selon lesquelles cet organe apporte un appui à la coordination des études et recherches sur les inventaires des GES.

2. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR L'ETABLISSEMENT DES INVENTAIRES NATIONAUX DES GAZ A EFFET DE SERRE

2.1. Quel type de dispositif institutionnel pour le système national d'inventaire au Bénin ?

Dans le cadre des inventaires des GES, la transition d'un dispositif institutionnel temporaire reposant sur un projet vers un processus plus continu et durable, nécessite l'implication de diverses institutions et la définition des arrangements entre celles-ci. Ceci permet de relever les défis liés aux dispositifs institutionnels, accumulés avec les projets antérieurs et ceux pouvant découler de la fréquence de l'établissement des RBA. Dans le contexte national du Bénin, l'adoption d'une approche plus internalisée et plus institutionnalisée pour le système national d'inventaire devrait viser les principaux défis ci-après:

- l'amélioration de la coordination des inventaires aux niveaux sectoriel, intersectoriel et national;
- la réduction des difficultés liées à la collecte des données et l'accès aux données disponibles ;
- l'amélioration des capacités techniques et institutionnelles ;

³ Ministère de l'Environnement chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF), 2014. Exercice d'autoévaluation de la Deuxième Communication Nationale du Bénin sur les Changements Climatiques : Rapport final.

- la réduction, à moyen terme, de la dépendance excessive vis à vis d'experts et de consultants individuels et indépendants ;
- l'amélioration du processus de documentation et d'archivage des données.

De manière classique, on distingue principalement trois types de modèles d'arrangements institutionnels notamment le système centralisé, le système décentralisé et le système mixte. Le système centralisé inclue une entité nationale responsable de l'inventaire, un organe chargé de la réalisation des inventaires et un organe comprenant des institutions dont le rôle se limite à la fourniture des données à l'unité de réalisation de l'inventaire. L'une des contraintes de ce système est l'accès difficile aux données. Le système décentralisé, quant à lui, comprend une entité nationale responsable de l'inventaire, un organe assurant la gestion transversale des inventaires et un organe, comprenant des institutions détentrices des données, chargées de réaliser les inventaires sectoriels des GES (collecte des données, estimation des émissions et archivage). Ce système facilite l'accès aux données et l'appropriation des inventaires par les institutions détentrices des données. Le système mixte comprend aussi une entité nationale responsable de l'inventaire, un organe jouant le rôle de l'unité de réalisation de l'inventaire, un organe comprenant des institutions détentrices des données dont le rôle de certaines d'entre elles se réduit à la fourniture des données à l'unité de réalisation de l'inventaire tandis que les autres institutions sont chargées de réaliser les inventaires sectoriels des GES (collecte des données, estimation des émissions et archivage). Les avantages et contraintes de ce système sont ceux relevés pour les systèmes centralisé et décentralisé.

Au regard des avantages et contraintes des modèles d'arrangement institutionnel et des défis liés au dispositif institutionnel pour les inventaires nationaux dans le contexte du Bénin, le dispositif institutionnel décentralisé serait le mieux approprié à la situation nationale. Etant donné que les institutions nationales ont une faible capacité en inventaire des GES, l'appui des experts qualifiés sera requis à court terme. L'intervention de ces experts sera réduite progressivement pour se limiter à des tâches ponctuelles de renforcement des capacités, l'assurance de la qualité et éventuellement à l'élaboration du rapport de l'inventaire.

2.2. Structuration et attributions du dispositif institutionnel pour le système national d'inventaire

Le dispositif institutionnel pour le système national d'inventaire comprend une Entité Nationale et une Equipe Nationale d'Inventaire de GES (Figure 1).

Entité Nationale. Elle est l'entité responsable de l'ensemble du processus d'inventaire de GES au Bénin. Elle a pour mission d'établir le système national d'inventaire (arrangements institutionnels, légaux, procéduraux) et d'en assurer le bon fonctionnement. A ce titre, elle est chargée de:

- planifier, gérer et superviser l'ensemble des travaux relatifs aux inventaires et à la rédaction des rapports ;
- mettre en place l'Equipe Nationale d'Inventaire des GES ;
- assurer le bon fonctionnement de l'Equipe Nationale d'Inventaire des GES ;
- présenter les résultats de l'inventaire des GES au public;
- soumettre les résultats des inventaires des GES à la Conférence des Parties à la CCNUCC à travers la Communication Nationale et le RBA;
- mobiliser les ressources financières et humaines requises ;

- mettre en place une base de données d'inventaire des GES.

Le MECGCCRPRNF, à travers la Direction Générale des Changements Climatiques, assure déjà le point focal et la coordination de toutes les questions relatives aux changements climatiques au Bénin. Le rôle de l'Entité Nationale responsable du système national d'inventaire pourrait donc être confié à la Direction Générale des Changements Climatiques.

Equipe Nationale d'Inventaire des GES. Elle a pour mission de planifier, d'établir les inventaires nationaux de GES et de s'assurer de leur qualité. A ce titre, elle est chargée de :

- préparer et établir périodiquement les inventaires nationaux des GES conformément aux directives établies par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) ;
- actualiser les inventaires précédents en procédant à des recalculs afin de disposer d'une série temporelle d'inventaires cohérents ;
- archiver et tenir à jour les données et informations sur les inventaires ;
- participer à des actions de renforcement des capacités des acteurs nationaux intervenant dans le domaine des changements climatiques ;
- contribuer à l'élaboration des communications nationales du Bénin sur les changements climatiques et des rapports biennaux actualisés ;
- réaliser toutes études ou activités sur les émissions ou séquestration de GES nécessitées par les circonstances nationales.

L'Equipe Nationale d'Inventaire de GES est composée de :

- un Coordonnateur National de l'Inventaire ;
- un Compileur de l'Inventaire ;
- un Responsable de l'examen externe des inventaires (Assurance Qualité) ;
- une Equipe Thématique Energie ;
- une Equipe Thématique Procédés Industriels et Autres Produits d'Usage ;
- une Equipe Thématique Agriculture ;
- une Equipe Thématique Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF);
- une Equipe Thématique Déchets ;
- une Equipe de Gestion des Archives des Inventaires Nationaux des GES (Equipe de Gestion des Archives);
- un Pool d'Experts chargé du renforcement de capacités des Equipes Thématiques (Pool d'Experts).

Le Coordonnateur National de l'Inventaire, le Compileur de l'Inventaire, le Responsable de l'examen externe des inventaires, les Responsables des Equipes Thématiques, le Responsable de l'Equipe de Gestion des Archives et le Responsable Technique du Pool d'Experts forment l'équipe de gestion de l'inventaire national des GES.

Coordonnateur National de l'Inventaire. Il est responsable de l'ensemble du processus d'inventaire. Il assure la planification, la coordination, la gestion et la supervision technique

d'ensemble de l'inventaire y compris entre autres l'analyse des données, le choix des méthodes, les questions transversales (calcul d'incertitudes, AQ/CQ, recalculs, etc.), la rédaction des rapports. Le Coordonnateur National de l'Inventaire veille à la bonne organisation des différentes activités et la gestion du budget afférent aux inventaires et assure le bon fonctionnement des différentes équipes thématiques. Il assure également le maintien de bonnes relations avec l'Entité Nationale, le Point Focal National de la CCNUCC, les organes de gestion des projets en matière d'inventaire de GES et le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) ainsi que d'autres structures et organismes nationaux et internationaux.

De façon spécifique, il est chargé de:

- mettre en place le système national d'inventaire des GES ;
- élaborer les termes de références des activités d'inventaire ;
- mettre en œuvre les tâches de planification de l'ensemble de l'inventaire ;
- veiller à la mise en œuvre des tâches de planification des catégories individuelles;
- veiller à la bonne organisation des différentes activités et la gestion du budget afférent aux inventaires ;
- assurer le bon fonctionnement des différentes équipes thématiques ;
- organiser les réunions relatives à la réalisation générale de l'inventaire ;
- assurer le suivi régulier des travaux d'inventaire ;
- émettre un avis technique sur les résultats de l'inventaire ;
- organiser l'atelier de validation des rapports sectoriels par le Comité Scientifique et Technique (CST) du Projet ;
- communiquer les résultats de l'inventaire à l'entité nationale désignée ;
- incorporer les résultats de l'inventaire dans les sections de la communication nationale et du rapport biennal actualisé ;
- préparer la stratégie finale d'amélioration de l'inventaire ;
- présenter les résultats de l'inventaire au public;
- organiser le renforcement des capacités des équipes thématiques ;
- veiller à la synergie entre initiatives analogues portant sur les inventaires des GES.

Le rôle de Coordonnateur National de l'Inventaire est assuré par le Directeur de l'Atténuation des Changements Climatiques et de la Promotion de l'Economie Verte. Mais, cette mission peut être déléguée aux responsables de l'élaboration des Communications Nationales ou des RBA.

Compilateur de l'Inventaire. Sous la supervision du Coordonnateur National de l'Inventaire, le Compilateur d'Inventaire réceptionne tous les matériaux provenant des Equipes Thématiques (ex. : les feuilles de calcul, les rapports), contrôle les fichiers (électroniques et papiers) et procède à leur compilation. Il est chargé de l'estimation des incertitudes de l'ensemble de l'inventaire, de l'analyse des catégories clé. Il coordonne également la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités. Il assiste le Coordonnateur dans ses tâches.

De façon spécifique, il est chargé de:

- coordonner la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des équipes thématiques d'inventaire des GES ;
- identifier les modules de formation et leurs contenus pour les sessions de formation;
- coordonner la préparation technique et le déroulement des sessions de formation ;
- coordonner l'appui-conseil aux équipes thématiques sur l'application des guides et outils méthodologiques ;
- coordonner l'appui-conseil aux équipes thématiques pendant les différentes phases du processus d'inventaire sectoriel de GES (collecte de données d'activité, estimation des émissions/absorptions, élaboration de rapports sectoriels, etc.) ;
- donner des avis techniques sur les rapports sectoriels d'inventaire ;
- vérifier que les questions intersectorielles sont prises en compte dans l'inventaire ;
- rédiger le rapport national d'inventaire des GES ;
- compiler les inventaires sectoriels des GES ;
- effectuer l'analyse des catégories clé ;
- effectuer l'analyse des incertitudes pour l'ensemble de l'inventaire ;
- rédiger résumé exécutif et le chapitre "Inventaire des gaz à effet de serre" de la communication nationale et du RBA;
- appliquer les procédures de contrôle de la qualité aux différents rapports de compilation ;
- introduire les révisions issues de l'examen externe ;
- établir la liste des éléments à améliorer dans l'inventaire ;
- contribuer à l'actualisation du manuel de procédures pour la planification, la préparation et la gestion de l'inventaire national des GES au Bénin.

Le rôle du Compileur de l'Inventaire est confié au Responsable Technique du Pool d'Expert.

Responsable de l'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité. Sous la supervision du Coordonnateur, il est chargé de mettre en œuvre les procédures de l'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité (AQ/CQ). L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) assure la mise en œuvre des procédures d'AQ/CQ relatives aux données d'inventaire. Le pool d'experts met en œuvre les activités d'AQ au niveau des rapports d'inventaire (sectoriels, national). Le Responsable du Pool d'Experts assure la coordination des activités d'AQ par le pool.

L'INSAE est chargé spécifiquement de:

- évaluer les activités de CQ entreprises par les équipes thématiques sur les données d'inventaire et le compileur de l'inventaire;
- procéder à l'examen externe des données collectées par les équipes thématiques ;
- coordonner l'examen par les pairs des rapports d'inventaire ;
- veiller à la prise en compte des recommandations découlant de l'examen externe des rapports d'inventaires de collecte de données par les équipes thématiques et le compileur de l'inventaire ;

- contribuer à l'actualisation du plan AQ/CQ du Bénin.

Equipe thématique d'inventaire de GES. Chaque Equipe thématique d'inventaire est dirigée par un Responsable Technique. Le Responsable Technique de chaque Equipe Thématique est chargé de planifier et de superviser l'inventaire des GES de son secteur et peut aussi contribuer à la préparation d'une ou plusieurs catégories de ce secteur. Il est responsable des données à collecter, du choix du niveau approprié de méthode à utiliser pour l'estimation des catégories, le calcul des incertitudes, le contrôle qualité au niveau de son secteur. Les membres de l'Equipe Thématique contribuent à l'établissement de l'inventaire de leur secteur en collectant des données, en utilisant les méthodes retenues pour les calculs (des émissions/séquestrations, incertitudes), en appliquant les procédures de contrôle qualité, en rédigeant les rapports sectoriels. En outre, le Responsable de chaque Equipe Thématique gère les archives de son secteur, il réceptionne tous les matériaux provenant de son groupe (ex. : les feuilles de calcul, les rapports), contrôle les fichiers (électroniques et papiers) et procède à leur archivage exhaustif. Il peut déléguer le rôle de responsable sectoriel des archives à un autre membre de son équipe.

Pool d'Experts chargé du renforcement des capacités des Equipes Thématiques. Il a pour mission de renforcer techniquement les capacités des Equipes Thématiques du système national d'inventaire de GES du Bénin et leur apporter un appui-conseil, à chaque étape du cycle d'inventaire de GES, pour l'établissement des inventaires sectoriels. Les principales tâches du Pool d'Expert se présentent comme suit:

- assister le Coordonnateur National de l'Inventaire dans la mise en place des Equipes Thématiques;
- fournir des conseils scientifiques et techniques au Coordonnateur National de l'Inventaire;
- contribuer à l'identification des modules de formation et leurs contenus pour les sessions de formation;
- contribuer à la préparation technique des sessions de formation ;
- animer les sessions de formation ;
- apporter un appui-conseil aux Equipes Thématiques sur l'application des guides et outils méthodologiques ;
- apporter un appui-conseil aux Equipes Thématiques pendant les différentes phases du processus de l'inventaire sectoriel des GES (collecte des données d'activité, estimation des émissions/absorptions, élaboration de rapports sectoriels, etc.) ;
- apporter un appui-conseil aux Equipes Thématiques dans l'élaboration des rapports sectoriels d'inventaire ;
- contribuer à la planification de l'inventaire des GES.

Le Pool d'Experts comprend le Compileur de l'Inventaire et des personnes ressources ayant de compétences techniques avérées, notamment dans le cadre de l'élaboration de la DCN et d'autres initiatives connexes. Il est dirigé par un Responsable Technique chargé de gérer et de coordonner cet organe. Le Responsable Technique est responsable des études d'inventaire, notamment des démarches, méthodes et outils utilisés, de la qualité des données collectées, de la qualité des rapports sectoriels et nationaux. Il collabore avec le Coordonnateur National de l'Inventaire pour gérer le budget du Pool d'Experts.

La composition du Pool d'Experts se présente comme suit :

- GUENDEHOU Sabin (CBRST) : expert secteurs Déchets et UTCATF, Responsable Technique du Pool d'Experts ;
- BOSSOU ANNICK (EPAC/UAC) : experte secteur Agriculture ;
- DOSSA Eunice (DBAR Emergency): experte secteur Procédés Industriels;
- KOUAZOUNDE Jacques (Coordonnateur du Projet TCN): expert secteur Energie.

Equipe de Gestion des Archives. Elle est responsable de l'archivage de toutes les informations relatives à l'inventaire aussi bien sous format électronique que sous format papier. L'Equipe de Gestion des Archives comprend les Responsables des Archives au niveau des Equipes Thématiques, le Compilateur de l'Inventaire, un représentant de la Direction Nationale des Archives et le Point Focal National de la CCNUCC.

A ce titre, l'Equipe de Gestion des Archives est chargée de :

- mettre en œuvre des règles de procédures en matière de documentation et d'archivage des données et informations relatives à l'inventaire des GES ;
- recueillir les données et informations en matière d'inventaire des GES;
- archiver et tenir à jour les données et informations sur l'inventaire des GES;
- contribuer à l'actualisation des règles de procédures en matière de documentation et d'archivage.

Le point focal national de la CCNUCC est responsable de l'archivage des données et informations sur les inventaires de GES. A ce titre, il est chargé :

- expliquer le système d'archivage, les procédures à suivre et les responsabilités aux membres de l'équipe nationale d'inventaire ;
- déterminer et assigner les tâches en matière d'archivage aux membres des équipes d'inventaire ;
- créer une liste de vérification des procédures d'archivage à suivre par les membres des équipes d'inventaire ;
- s'assurer que les procédures d'archivage ci-dessous sont mises en œuvre correctement ;
- garantir la conservation des archives et répondre aux demandes de consultation des documents.

2.3. Identification des institutions par Equipe Thématique

Conformément au dispositif institutionnel pour le système national d'inventaire précédemment choisi, les institutions détentrices des données d'activité sont responsables des inventaires sectoriels des GES. La disponibilité de données a donc été utilisée comme un des critères pour identifier des institutions pouvant être impliquées dans les équipes thématiques d'inventaire de GES. Il a donc été procédé à un inventaire des institutions dont les données ont été utilisées dans les inventaires antérieurs de GES au Bénin (cf. rapport en annexe 3). Cet inventaire a permis d'établir un répertoire des institutions détentrices de données pertinentes pour l'inventaire des GES au Bénin. Ce répertoire a été analysé pour identifier les institutions les plus pourvoyeuses de données (institutions pertinentes) par secteur (cf. compte rendu en annexe 3). Suite à cette étape, une consultation des institutions

pertinentes a été initiée à travers une réunion consacrée à la mise en place un dispositif institutionnel en matière de gestion des inventaires de GES au Bénin (cf. compte rendu en annexe 4). Les participants à cette réunion ont examiné et amendé la liste des institutions potentielles. Ils ont notamment complété cette liste par d'autres institutions détenant des données pertinentes pour l'inventaire des GES et désigné les institutions responsables des Equipes Thématiques. Il faut noter qu'une seconde réunion de consultation des institutions a été tenue dans le cadre de la désignation des représentants des institutions au sein des Equipes Thématiques. Les participants à cette réunion ont recommandé de prendre en compte les cadres de la Direction Générale des Changements Climatiques dans les Equipes Thématiques. Le Tableau 1 présente la liste des institutions membres de chaque Equipe Thématique d'inventaire de GES intégrant les conclusions des réunions de consultation des institutions.

Tableau 1 : Liste des institutions membres de chaque équipe thématique d'inventaire de GES.

N° d'ordre	Secteur / Equipe thématique	Composition des Equipes thématiques	Responsables/ chefs de file
1.	Energie	- Direction Générale de l'Energie (DGEnergie) - Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) - Communauté Electrique du Bénin (CEB)	DGEnergie
2.	Procédés Industriels	- Direction Générale du Développement Industriel (DGDI) - Direction Générale des Changements Climatiques (DGCC) - Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	DGDI
3.	Agriculture	- Direction de la Production Végétale (DPV) - Direction Générale des Changements Climatiques (DGCC) - Institut National des recherches agricoles du Bénin (INRAB) - Direction de la Production Animale (DPA)	DPV
4.	UTCATF	- Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) - Centre Nationale de Télédétection et de Surveillance du couvert forestier (CENATEL) - Centre d'Etude et de Recherche en Foresterie (CERF) - Office National du Bois (ONAB)	DGFRN
5.	Déchets	- Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) - Direction Générale de l'Environnement (DGE) - DCAM/BETHESDA, - Direction Générale du Développement Urbain (DGDU)	DGE

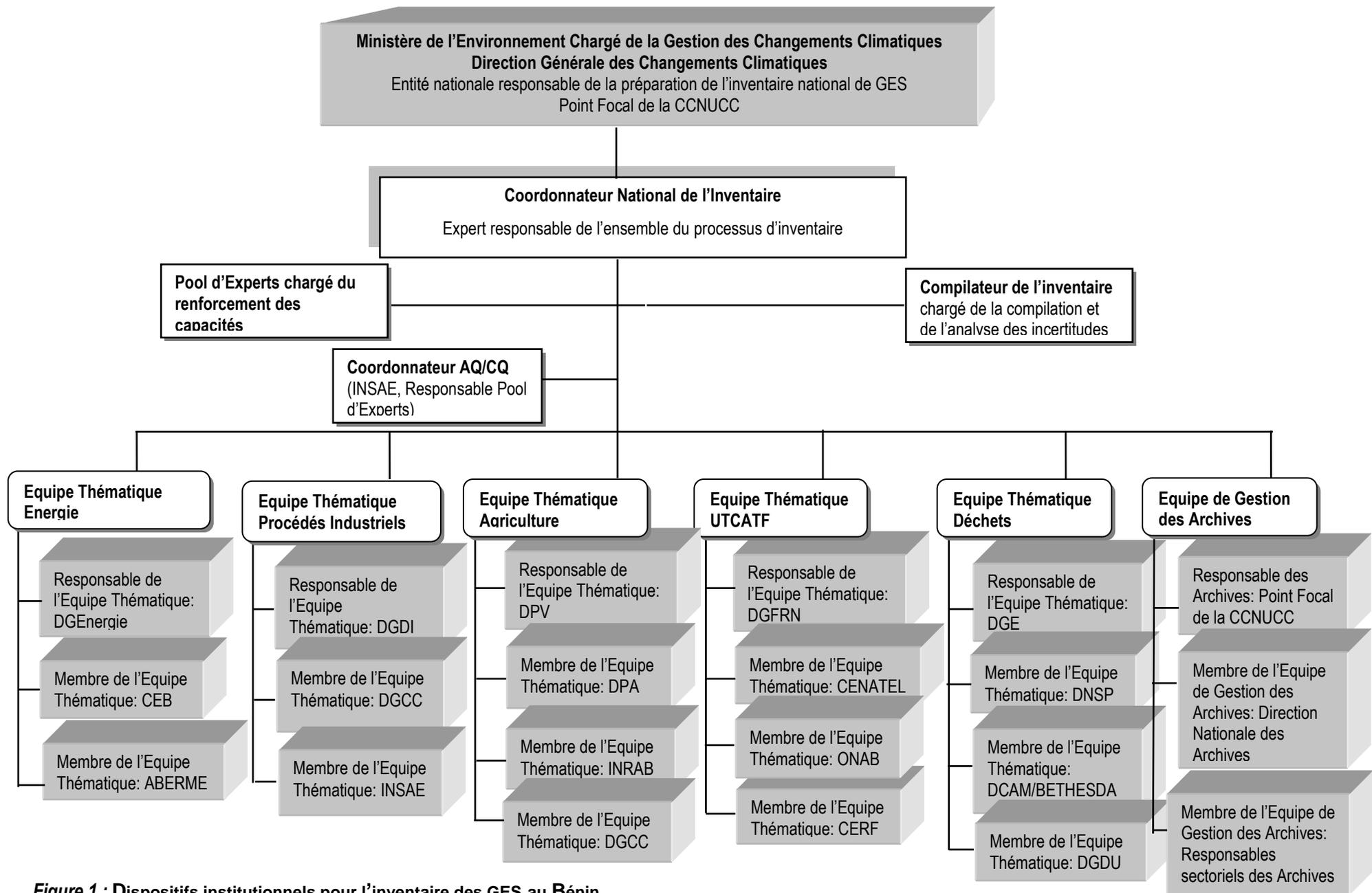


Figure 1 : Dispositifs institutionnels pour l'inventaire des GES au Bénin

2.4. Désignation des représentants des institutions au sein des Equipes Thématiques

Par rapport à ce point, des critères ont été définis pour guider les institutions dans la désignation de leurs représentants au sein des Equipes Thématiques (Tableau 2). Sur la base de ces critères, le Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques a adressé un courrier aux institutions pour leur demander de désigner leurs représentants au sein de l'Equipe Nationale d'Inventaire et de fournir leurs diplômes et curriculums vitae. Il faut noter que les participants à la première réunion de consultation des institutions ont fait observer que la mobilité des cadres au sein de l'administration béninoise pourrait constituer un frein pour la stabilité des membres au sein de l'Equipe Nationale d'Inventaire. Pour cette raison, il a été retenu que chaque institution ait deux représentants, un point focal titulaire et un suppléant, dans l'Equipe Thématique dont elle est membre. Le Tableau 3 présente la liste des représentants des institutions au sein de l'Equipe Thématique d'Inventaire de GES. Il faut noter que le point focal de la DGEnergie au sein de l'Equipe Thématique Energie a été nommé Directeur Général de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTROLEC) et les représentants de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) ne sont pas disponibles du fait qu'ils sont en service à Lomé. Pour remédier à cette situation, l'Equipe Thématique Energie a été renforcée par d'autres cadres de la DGEnergie.

Tableau 2: Critères de désignation des représentants des institutions au sein de l'Equipe Nationale d'Inventaire

<p>1) Responsable d'Equipe thématique d'inventaire de GES</p> <p>Qualifications</p> <ul style="list-style-type: none">- Diplôme d'études supérieures (au moins d'Ingénieur, MSc.) en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe au secteur dont son équipe a la charge (Energie, Procédés Industriels et Autres Produits d'Usage, Agriculture, UTCATF ou Déchets) ;- Expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins de préférence relative au système de production et de gestion de données (collecte, traitement, validation, archivage) dans le secteur dont son équipe a la charge ;- Bonne connaissance sur les politiques, stratégies, programmes dans le secteur dont son équipe a la charge ;une expérience avérée en matière de conduite d'étude ou de recherche en matière de changement climatique ou dans le secteur dont son équipe a la charge ;- Bonne capacité rédactionnelle et d'esprit de synthèse ;- Bonne expérience dans l'organisation et/ou la coordination du travail d'équipe ;- Connaissance de l'outil informatique et des nouvelles technologies ;- Bonne maîtrise du Français et de l'Anglais ;- Bonne connaissance des Directives techniques du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des GES est un grand atout <p>Critères d'évaluation</p> <p><i>Professionalisme</i> : habileté à identifier des problèmes/questions et à participer à leur résolution. Capacité à établir des priorités et à planifier, coordonner et suivre son plan de travail</p> <p><i>Engagement à l'apprentissage continu</i> : volonté démontrée de s'informer des nouvelles évolutions dans le domaine des inventaires de GES et des changements climatiques.</p> <p><i>Communication</i> : aptitude à fournir des avis techniques pertinents et des contributions à l'élaboration de documents scientifiques.</p> <p><i>Connaissance technologique</i> : habileté à faire usage des logiciels d'ordinateur, de l'informatique, de tout autre équipement lié au poste.</p> <p><i>Travail en groupe</i> : avoir de bonnes relations interpersonnelles et aptitude à établir et maintenir des relations de travail au sein d'un groupe multidisciplinaire et multiculturel.</p>
<p>2) Membres d'Equipe thématique d'inventaire de GES</p> <p>Qualifications</p> <ul style="list-style-type: none">- Diplôme universitaire (au moins Bac + 4 ans) en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe au secteur dont son équipe a la charge (Energie, Procédés Industriels et Autres Produits d'Usage, Agriculture, UTCATF ou Déchets) ;- Expérience professionnelle de trois (3) ans au moins de préférence relative au système de production et de gestion

de données (collecte, traitement, validation, archivage) dans le secteur dont son équipe a la charge ;

- Expérience avérée en matière de conduite d'étude ou de recherche en matière de changement climatique ou dans le secteur dont son équipe a la charge ;
- Bonne capacité rédactionnelle et d'esprit de synthèse ;
- Capacité à travailler en groupes ;
- Connaissance de l'outil informatique et des nouvelles technologies ;
- Bonne maîtrise du Français et de l'Anglais ;
- Bonne connaissance des Directives techniques du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des GES est un grand atout.

Critères d'évaluation

Professionnalisme : habileté à identifier des problèmes/questions et à contribuer à leur résolution et à suivre le plan de travail du groupe

Communication : aptitude à fournir des avis techniques pertinents et des contributions à l'élaboration de documents scientifiques.

Travail en groupe : avoir de bonnes relations interpersonnelles et aptitude à établir et maintenir des relations de travail au sein d'un groupe multidisciplinaire et multiculturel.

3) Responsable de l'examen des inventaires

Qualifications :

- Diplôme d'études supérieures (au moins d'Ingénieur, MSc.) en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe aux secteurs de l'inventaire des GES (Énergie, Procédés Industriels, Agriculture, UTCATF ou Déchets) ou en statistique;
- Expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins de préférence relative au système de production et de gestion de données (collecte, traitement, validation, archivage) au Bénin;
- Bonne connaissance des procédures de contrôle de qualité et assurance de qualité ;
- Bonne connaissance sur les politiques, stratégies, programmes dans des secteurs clés du développement au Bénin;
- Bonne capacité rédactionnelle et d'esprit de synthèse ;
- Bonne expérience dans l'organisation et/ou la coordination du travail d'équipe ;

une connaissance de l'outil informatique et des nouvelles technologies ;

- Bonne maîtrise du Français et de l'Anglais ;
- Bonne connaissance des Directives techniques du GIEC pour l'établissement des inventaires nationaux des GES est un grand atout ;
- Expérience en matière de conduite d'étude ou de recherche en matière de changement climatique ou contrôle de qualité et assurance de qualité est un atout.

Critères d'évaluation

Professionnalisme : habileté à identifier des problèmes/questions et à participer à leur résolution. Capacité à coordonner et suivre son plan de travail.

Engagement à l'apprentissage continu : volonté démontrée de s'informer des nouvelles évolutions dans le domaine des inventaires de GES et des changements climatiques.

Communication : aptitude à fournir des avis techniques pertinents et des contributions à l'élaboration de documents scientifiques.

Connaissance technologique : habileté à faire usage des logiciels d'ordinateur, de l'informatique, de tout autre équipement lié au poste.

Travail en groupe : avoir de bonnes relations interpersonnelles et aptitude à établir et maintenir des relations de travail au sein d'un groupe multidisciplinaire et multiculturel.

Tableau 3: Composition des Equipes Thématiques d'inventaire de GES

Fonction	Organisation	Personne de contact
<i>Dispositif institutionnel pour le secteur de l'énergie</i>		
Responsable technique	Direction Générale de l'Energie	Point Focal: AKOUEDENOUdje C. Bill
		Suppléant: ASSAN Todéman
		Suppléant: TCHOUTCHA Mamidou
		Suppléant: KOULETIO Herbert
Membre chargé de fournir des données et d'établir les estimations	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise d'Energie (ABERME)	Point Focal : DEDO Donald
		Suppléant: OROU FICO Florent
	Communauté Electrique du Bénin	Point Focal : HOUESSOU Sotelle
		Suppléant: PASSEM Aféitom
<i>Dispositif institutionnel pour le secteur des Procédés Industriels</i>		
Responsable technique	Direction Générale du Développement Industriel	Point Focal : ZANNOU B. Jonas
		Suppléant : AHOUANVOEKE Jonas
Membre chargé de fournir des données et d'établir les estimations	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique	Point Focal : AHOVEY Elise
		Suppléant : EDON A. Raoul
	Direction Générale des Changements Climatiques	Point Focal : AMINOu Raphiou
		Suppléant : DOMINGO Théodore
<i>Dispositif institutionnel pour le secteur des Agriculture</i>		
Responsable technique	Direction de la Production Végétale	Point Focal : ZOGLOBOSSOU R. Justin
		Suppléant: ADANGO Etienne
Membres chargés de fournir des données et d'établir les estimations	Direction de l'Elevage	Point Focal : WOLOU Olawolé
		Suppléant: CRINOT J.A.K. Michel-Patrick
	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin	Point Focal : OUSSOU C. Brice
		Suppléant : YAOITCHA Alain
	Direction Générale des Changements Climatiques	OUIAKONHAN Médard
<i>Dispositif institutionnel pour le secteur de l'UTCATF</i>		
Responsable technique	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles	KOUCHADE Melkior Ogouwolé
		AWESSOU K. Beranger
Membres chargés de fournir des données et d'établir les estimations	Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Forestières	Point focal: AGOSSA A. S. Noé
		Suppléant: VINYOR B. Hermann
	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique	Point Focal: AKPASSONOU Pascal
		Suppléant : HOUETO O. Félix
	Office National du Bois	Point Focal : AKANNI Idriss
		Suppléant : BELLO Abdel-Aziz

<i>Dispositif institutionnel pour le secteur des Déchets</i>		
Responsable technique	Direction Générale de l'Environnement	Point Focal : MARCOS Wabi
		Suppléant : JIMAJA ABLET Prisca
Membres chargés de fournir des données et d'établir les estimations	DCAM/BETHESDA	Point Focal : GBEDO Victor
		Suppléant : ZOFFOUN Yves Joël
	Direction Nationale de la Santé Publique	Point Focal : ADJINDA Sourou
		Suppléant : TOTIN Isidore
	Direction Générale du Développement Urbain	Point Focal : GBAGUIDI S. E. Serge
		Suppléant : HOUNNOU G. Comlan

3. ROLES ET RESPONSABILITES AU SEIN DES EQUIPES THEMATIQUES

Les rôles et responsabilités du responsable technique et des membres de chaque Equipe Thématique ont été définis en adaptant la Trousse à outils de l'Inventaire national des GES de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement (EPA en anglais), mise à la disposition du Projet TCN par le West Africa GHG Project, à la situation nationale du Bénin. Cette Trousse à outil est une ressource complémentaire du manuel de développement d'un modèle de système d'inventaire national des GES de l'EPA, et en particulier du modèle des arrangements institutionnels.

3.1. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Energie

Le responsable technique de l'Equipe Thématique Energie est chargé de gérer et de coordonner l'inventaire des GES dans le secteur de l'énergie. Il est responsable des données à collecter, du choix du niveau approprié de méthode à utiliser pour l'estimation des émissions, le calcul des incertitudes, le contrôle qualité au niveau de son secteur. A ce titre, il est chargé de:

- passer en revue les sections pertinentes des recommandations du GIEC et des directives de la CCNUCC en vue de :
 - comprendre les catégories de source des GES dans le secteur de l'Energie;
 - comprendre les procédures de l'AQ/CQ, d'évaluation des incertitudes et de notification ;
 - au minimum, comprendre la méthode de niveau 1, les besoins en données et autres besoins pour estimer les émissions de GES dans le secteur de l'Energie, et se familiariser avec ceux requis pour la méthode de niveau 2 ;
- collaborer avec le coordonnateur national de l'inventaire pour gérer le budget du secteur de l'Energie et développer un plan de travail spécifique au secteur et qui prend en compte les produits attendus dans le plan de travail global de l'inventaire national ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'archivage spécifique au secteur de l'Energie incluant toutes les informations et documents pertinents, en coordination avec le responsable national des archives et en adéquation avec les directives existantes en la matière;

- établir des arrangements entre collecteurs et fournisseurs de données du secteur de l'Energie;
- collaborer avec le Responsable technique de l'Equipe Thématique Procédés Industriels pour déterminer les ajustements éventuels à effectuer au niveau des données d'activité relatives à la combustion de combustibles fossiles ;
- collaborer avec le Responsable de l'Equipe Thématique Déchets pour déterminer la quantité de déchets incinérés utilisés pour la production d'électricité ;
- identifier les catégories clé du secteur de l'Energie en fonction de leur contribution aux émissions nationales ;
- prendre en considération les améliorations potentielles identifiées dans l'inventaire précédent pour ce secteur sur la base de sa contribution aux émissions nationales totales et de la disponibilité des ressources ;
- superviser l'estimation de GES de toutes les catégories dans le secteur de l'Energie ;
 - déterminer la méthodologie du GIEC la plus appropriée pour estimer les émissions de GES pour chaque catégorie ;
 - passer en revue les instructions pour la préparation de l'ensemble de l'inventaire ;
 - superviser le choix et / ou le développement des facteurs d'émission ;
 - documenter d'une manière transparente toutes les méthodologies, les données, les facteurs d'émission, et les hypothèses en coordination avec les autres experts techniques de l'Equipe Thématique ;
 - utiliser les deux approches sectorielles et de référence de calcul des émissions de GES provenant de la combustion de combustibles fossiles dans le secteur de l'Energie et comparer les résultats ;
- en consultation avec le coordonnateur des activités de contrôle de la qualité / assurance qualité AQ / CQ, inviter l'Equipe Thématique Energie à réviser les calculs et mettre en œuvre les activités initiales AQ / CQ ;
- coordonner la réponse aux commentaires reçus de l'application des activités AQ aux estimations de GES du secteur de l'Energie et actualiser l'inventaire si nécessaire ;
- passer en revue la version finale des estimations de GES, la description narrative des hypothèses, des méthodes et des résultats ;
- superviser l'analyse des incertitudes pour le secteur ;
- identifier et documenter les améliorations nécessaires pour les inventaires ultérieurs, liés aux données d'activité, facteurs d'émission, méthodes, ou d'autres composants relatifs à l'estimation des émissions des GES.

3.2. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Procédés Industriels

Le responsable technique de l'Equipe Thématique Procédés Industriels est chargé de gérer et de coordonner l'inventaire des GES dans le secteur Procédés Industriels. Il est responsable des données à collecter, du choix du niveau approprié de méthode à utiliser pour l'estimation des émissions, le calcul des incertitudes, le contrôle qualité au niveau de son secteur. A ce titre, il est chargé de:

- passer en revue les sections pertinentes des recommandations du GIEC et des directives de la CCNUCC en vue de :
 - comprendre les catégories de source des GES dans le secteur Procédés Industriels;
 - comprendre les procédures de l'AQ/CQ, d'évaluation des incertitudes et de notification ;
 - au minimum, comprendre la méthode de niveau 1, les besoins en données et autres besoins pour estimer les émissions de GES dans le secteur Procédés Industriels, et se familiariser avec ceux requis pour la méthode de niveau 2 ;
- collaborer avec le coordonnateur national de l'inventaire pour gérer le budget du secteur Procédés Industriels et développer un plan de travail spécifique au secteur et qui prend en compte les produits attendus dans le plan de travail global de l'inventaire national ;
- mettre en place un plan d'archivage spécifique au secteur Procédés Industriels incluant tous les informations et documents pertinents, en coordination avec le responsable national des archives et en adéquation avec les directives existantes en la matière;
- superviser l'établissement des arrangements entre collecteurs et fournisseurs de données du secteur Procédés Industriels;
- collaborer avec le Responsable technique de l'Equipe Thématique Energie pour déterminer les ajustements nécessaires pour le secteur dans les cas où les estimations de GES pourraient chevaucher ;
- identifier les catégories clé du secteur Procédés Industriels en fonction de leur contribution aux émissions nationales ;
- prendre en considération les améliorations potentielles identifiées dans l'inventaire précédent pour ce secteur sur la base de sa contribution aux émissions nationales totales et de la disponibilité des ressources ;
- superviser l'estimation de GES de toutes les catégories dans le secteur Procédés Industriels;
 - déterminer la méthodologie du GIEC la plus appropriée pour estimer les émissions de GES pour chaque catégorie ;
 - passer en revue les instructions pour la préparation de l'ensemble de l'inventaire ;
 - superviser le choix et / ou le développement des facteurs d'émission ;
 - documenter d'une manière transparente toutes les méthodologies, les données, les facteurs d'émission, et les hypothèses en coordination avec les autres experts techniques de l'Equipe Thématique Procédés Industriels;
- en consultation avec le coordonnateur des activités de contrôle de la qualité / assurance qualité AQ / CQ, inviter l'Equipe Thématique Procédés Industriels à réviser les calculs et mettre en œuvre les activités initiales AQ / CQ ;
- coordonner la réponse aux commentaires reçus de l'application des activités AQ aux estimations de GES du secteur Procédés Industriels et actualiser l'inventaire si nécessaire ;

- passer en revue la version finale des estimations de GES, la description narrative des hypothèses, des méthodes et des résultats ;
- superviser l'analyse des incertitudes pour le secteur ;
- identifier et documenter les améliorations nécessaires pour les inventaires ultérieurs, liés aux données d'activité, facteurs d'émission, méthodes, ou d'autres composants relatifs à l'estimation des émissions des GES.

3.3. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Agriculture

Le responsable technique de l'Equipe Thématique Agriculture est chargé de gérer et de coordonner l'inventaire des GES dans le secteur de l'agriculture. Il est responsable des données à collecter, du choix du niveau approprié de méthode à utiliser pour l'estimation des catégories, le calcul des incertitudes, le contrôle qualité au niveau de son secteur. A ce titre, il est chargé de:

- passer en revue les sections pertinentes des recommandations du GIEC et des directives de la CCNUCC en vue de :
 - comprendre les catégories de source des GES dans le secteur de l'Agriculture;
 - comprendre les procédures de l'AQ/CQ, d'évaluation des incertitudes et de notification ;
 - au minimum, comprendre la méthode de niveau 1, les besoins en données et autres besoins pour estimer les émissions de GES dans le secteur de l'Agriculture, et se familiariser avec ceux requis pour la méthode de niveau 2 ;
- collaborer avec le coordonnateur national de l'inventaire pour gérer le budget du secteur de l'Agriculture et développer un plan de travail spécifique au secteur et qui prend en compte les produits attendus dans le plan de travail global de l'inventaire national ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'archivage spécifique au secteur de l'Agriculture incluant toutes les informations et documents pertinents, en coordination avec le responsable national des archives et en adéquation avec les directives existantes en matière d'archivage;
- identifier les types de pratiques agricoles qui sont pertinentes à la production d'émissions de GES au Bénin (par exemple, Production végétale, élevage, brûlage des résidus agricoles ou prairies), contacter les experts nationaux, régionaux et locaux afin de déterminer si les données nécessaires sont facilement disponibles, et mettre en place des arrangements institutionnels pour la collecte des données d'activité ;
- superviser l'établissement des arrangements entre collecteurs et fournisseurs de données du secteur de l'Agriculture;
- identifier les catégories clé du secteur de l'agriculture en fonction de leur contribution aux émissions nationales ;
- prendre en considération les améliorations potentielles identifiées dans l'inventaire précédent pour ce secteur sur la base de sa contribution aux émissions nationales totales et de la disponibilité des ressources ;
- superviser l'estimation de GES de toutes les catégories dans le secteur de l'Agriculture ;

- déterminer la méthodologie du GIEC la plus appropriée pour estimer les émissions de GES pour chaque catégorie ;
 - passer en revue les instructions pour la préparation de l'ensemble de l'inventaire ;
 - superviser le choix et / ou le développement des facteurs d'émission ;
 - collaborer avec le Responsable technique du secteur UTCATF pour le calcul des émissions et les ajustements de données d'activité dans les catégories complexes comme la gestion des sols agricoles et la gestion du fumier ;
 - assurer la cohérence des données entre la fermentation entérique et la gestion du fumier (par exemple, populations et caractérisation du bétail) ;
 - assurer la cohérence entre les quantités d'azote dans les catégories de la gestion du fumier et de la gestion des sols agricoles ;
 - collaborer avec le Responsable du secteur des déchets pour assurer que les hypothèses sur l'application de boues d'épuration et la teneur en azote sont conformes ;
 - documenter d'une manière transparente toutes les méthodologies, les données, les facteurs d'émission, et les hypothèses en coordination avec les autres experts techniques de l'Equipe Thématique ;
- en consultation avec le coordonnateur des activités de contrôle de la qualité / assurance qualité AQ / CQ, inviter l'Equipe Thématique Agriculture à réviser les calculs et mettre en œuvre les activités initiales AQ / CQ ;
 - coordonner la réponse aux commentaires reçus de l'application des activités AQ aux estimations de GES du secteur de l'agriculture et actualiser l'inventaire si nécessaire ;
 - passer en revue la version finale des estimations de GES, la description narrative des hypothèses, des méthodes et des résultats ;
 - superviser l'analyse des incertitudes pour le secteur ;
 - identifier et documenter les améliorations nécessaires pour les inventaires ultérieurs, liés aux données d'activité, facteurs d'émission, méthodes, ou d'autres composants relatifs à l'estimation des émissions des GES.

3.4. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique UTCATF

Le responsable technique de l'Equipe Thématique UTCATF est chargé de gérer et de coordonner l'inventaire des GES dans le secteur de l'UTCATF. Il est responsable des données à collecter, du choix du niveau approprié de méthode à utiliser pour l'estimation des catégories, le calcul des incertitudes, le contrôle qualité au niveau de son secteur. A ce titre, il est chargé de:

- passer en revue les sections pertinentes des recommandations du GIEC et des directives de la CCNUCC en vue de :
 - comprendre les catégories de source/puits des GES dans le secteur de l'UTCATF;
 - comprendre les procédures de l'AQ/CQ, d'évaluation des incertitudes et de notification ;

- au minimum, comprendre la méthode de niveau 1, les besoins en données et autres besoins pour estimer les émissions/absorptions de GES dans le secteur de l'UTCATF, et se familiariser avec ceux requis pour la méthode de niveau 2 ;
- collaborer avec le coordonnateur national de l'inventaire pour gérer le budget du secteur de l'UTCATF et développer un plan de travail spécifique au secteur de l'UTCATF et qui prend en compte les produits attendus dans le plan de travail global de l'inventaire national ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'archivage spécifique au secteur de l'UTCATF incluant toutes les informations et documents pertinents, en coordination avec le responsable national des archives et en adéquation avec les directives existantes en la matière;
- superviser l'établissement des arrangements entre collecteurs et fournisseurs de données du secteur de l'UTCATF;
- Identifier les catégories clé du secteur de l'UTCATF en fonction de leur contribution aux émissions et absorptions nationales ;
- prendre en considération les améliorations potentielles identifiées dans l'inventaire précédent pour ce secteur sur la base de sa contribution aux émissions nationales totales et de la disponibilité des ressources ;
- superviser l'estimation de GES de toutes les catégories dans le secteur de l'UTCATF;
 - déterminer la méthodologie du GIEC la plus appropriée pour estimer les émissions/absorptions de GES pour chaque catégorie ;
 - passer en revue les instructions pour la préparation de l'ensemble de l'inventaire ;
 - superviser le choix et / ou le développement des facteurs d'émission ;
 - documenter toutes les méthodes et hypothèses ;
 - déterminer les méthodes à utiliser pour estimer les émissions de GES et/ou séquestration pour les sols et autres réservoirs de carbone ;
 - développer une représentation complète et cohérente de la base de terres pour établir une délimitation claire des types d'utilisation des terres (terres forestières, zones humides, terres cultivées, prairies, établissements humains, autres terres) et les conversions de terres entre ces types d'utilisation des terres ;
 - collaborer avec le Responsable du secteur de l'agriculture pour le calcul des émissions et les ajustements de données d'activité dans les catégories complexes comme la gestion des sols agricoles et la gestion du fumier ;
 - documenter d'une manière transparente toutes les méthodologies, les données, les facteurs d'émission, et les hypothèses en coordination avec les autres experts techniques de l'Equipe Thématique ;
- en consultation avec le coordinateur des activités de contrôle de la qualité / assurance qualité AQ / CQ, inviter l'Equipe Thématique UTCATF à réviser les calculs et mettre en œuvre les activités initiales AQ / CQ ;
- coordonner la réponse aux commentaires reçus de l'application des activités AQ aux estimations/absorptions de GES du secteur de l'UTCATF et actualiser l'inventaire si nécessaire ;

- passer en revue la version finale des estimations de GES, la description narrative des hypothèses, des méthodes et des résultats ;
- superviser l'élaboration de l'analyse des incertitudes pour le secteur ;
- identifier et documenter les améliorations nécessaires pour les inventaires ultérieurs, liés aux données d'activité, facteurs d'émission, méthodes, ou d'autres composants relatifs à l'estimation des émissions des GES.

3.5. Rôles et responsabilités du Responsable technique de l'Equipe Thématique Déchets

Le responsable technique de l'Equipe Thématique Déchets est chargé de gérer et de coordonner l'inventaire des GES dans le secteur des déchets. Il est responsable des données à collecter, du choix du niveau approprié de méthode à utiliser pour l'estimation des catégories, le calcul des incertitudes, le contrôle qualité au niveau de son secteur. A ce titre, il est chargé de:

- passer en revue les sections pertinentes des recommandations du GIEC et des directives de la CCNUCC en vue de :
 - comprendre les catégories de source des GES dans le secteur Déchets;
 - comprendre les procédures de l'AQ/CQ, d'évaluation des incertitudes et de notification ;
 - au minimum, comprendre la méthode de niveau 1, les besoins en données et autres besoins pour estimer les émissions de GES dans le secteur Déchets, et se familiariser avec ceux requis pour la méthode de niveau 2 ;
- collaborer avec le coordonnateur national de l'inventaire pour gérer le budget du secteur Déchets et développer un plan de travail spécifique au secteur et qui prend en compte les produits attendus dans le plan de travail global de l'inventaire national ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'archivage spécifique au secteur Déchets incluant toutes les informations et documents pertinents, en coordination avec le responsable national des archives et en adéquation avec les directives existantes en la matière;
- superviser l'établissement des arrangements entre collecteurs et fournisseurs de données du secteur Déchets;
- collaborer avec le Responsable technique de l'Equipe Thématique Energie pour déterminer la quantité de déchets incinérés utilisés pour la production de l'énergie, le cas échéant l'affecter au secteur Energie;
- identifier les catégories clé du secteur Déchets en fonction de leur contribution aux émissions nationales ;
- prendre en considération les améliorations potentielles identifiées dans l'inventaire précédent pour ce secteur sur la base de sa contribution aux émissions nationales totales et de la disponibilité des ressources ;
- superviser l'estimation de GES de toutes les catégories dans le secteur Déchets;
 - déterminer la méthodologie du GIEC la plus appropriée pour estimer les émissions de GES pour chaque catégorie ;
 - passer en revue les instructions pour la préparation de l'ensemble de l'inventaire ;
 - superviser le choix et / ou le développement des facteurs d'émission ;

- documenter d'une manière transparente toutes les méthodologies, les données, les facteurs d'émission, et les hypothèses en coordination avec les autres experts techniques de l'Equipe Thématique Déchets;
- en consultation avec le coordinateur des activités de contrôle de la qualité / assurance qualité AQ / CQ, inviter l'Equipe Thématique Déchets à réviser les calculs et mettre en œuvre les activités initiales AQ / CQ ;
- coordonner la réponse aux commentaires reçus de l'application des activités AQ aux estimations de GES du secteur Déchets et actualiser l'inventaire si nécessaire ;
- passer en revue la version finale des estimations de GES, la description narrative des hypothèses, des méthodes et des résultats ;
- superviser l'analyse des incertitudes pour le secteur ;
- identifier et documenter les améliorations nécessaires pour les inventaires ultérieurs, liés aux données d'activité, facteurs d'émission, méthodes, ou d'autres composants relatifs à l'estimation des émissions des GES.

3.6. Rôles et responsabilités des membres des Equipes Thématiques d'inventaire de GES.

Chaque membre des Equipes Thématiques est responsable de l'estimation des émissions/absorptions de GES d'une ou plusieurs catégories de son secteur en collectant des données, en utilisant les méthodes retenues pour les calculs (des émissions/séquestrations, incertitudes), en appliquant les procédures de contrôle qualité, en rédigeant les rapports sectoriels. A ce titre, il est chargé de:

- évaluer la catégorie de source/puits dont il a la charge, ce qui consistera à :
 - examiner les sections pertinentes des recommandations du GIEC et des directives de la CCNUCC de façon à ce que les méthodes par défaut, les sources des données, l'AQ/CQ, les procédures d'évaluation des incertitudes et de notification soient comprises;
 - examiner les instructions pour la préparation de l'ensemble de l'inventaire;
 - réaliser une évaluation préliminaire des sources des données (locales, nationales et régionales) susceptibles d'être disponibles ;
 - examiner la ou les sections pertinentes de la version précédente de l'inventaire national;
 - examiner toutes les améliorations de l'inventaire de la catégorie qui ont été proposées lorsque l'inventaire a été préparé ;
 - déterminer quelles nouvelles données et/ou méthodes sont devenues disponibles depuis l'achèvement du précédent inventaire;
 - déterminer les liens avec les autres catégories ;
 - évaluer la disponibilité et la qualité des données ;
 - passer en revue les catégories clé dans le secteur à partir de l'inventaire précédent ;
- recueillir les données sur les activités, les facteurs de conversion et les facteurs d'émission ;

- sélectionner les méthodes en considérant les bonnes pratiques en matière de collecte, d'incertitude et de cohérence des séries temporelles ;
- procéder à des calculs des émissions et élaborer les textes (tableurs de calcul et sections textes de l'inventaire) ;
- vérifier que les exigences relatives aux facteurs d'émission et d'absorption et aux données d'activité appropriées pour le niveau méthodologique sont respectées ;
- effectuer l'analyse des incertitudes ;
- appliquer les procédures de contrôle de la qualité aux tableurs et aux sections texte;
- introduire les révisions issues de l'examen interne ;
- introduire les révisions issues de l'examen externe ;
- documenter et archiver toutes les données utilisées pour produire les estimations d'émissions et absorptions;
- établir la liste des éléments à améliorer dans l'inventaire ;
- participer aux activités de renforcement de capacité et aux ateliers d'échange dans le secteur.

4. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE NATIONALE D'INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE

Le responsable de chaque organe ou Equipe Thématique assurera l'interface entre son organe et les autres composantes de l'Equipe Nationale d'Inventaire. Sous la responsabilité des responsables de leurs institutions d'origine, les points focaux assureront l'interface entre leurs institutions et l'Equipe Nationale d'Inventaire. Les responsables des institutions approuveront, à travers un contrôle de qualité, les données et les rapports sectoriels d'inventaire des GES. Le Coordonnateur National de l'Inventaire, le Compileur de l'Inventaire, le Responsable de l'examen externe des inventaires, les Responsables des Equipes Thématiques, le Responsable de l'Equipe de Gestion des Archives et le Responsable du Pool d'Experts forment l'équipe de gestion de l'inventaire national des GES.

Diverses réunions, dont la fréquence dépendra du contexte, seront organisées dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des études d'inventaire. Il y aura des réunions de tous les organes pour la préparation, le lancement et l'organisation des études d'inventaire entrant dans le cadre de l'élaboration de la communication nationale, du RBA et de toute autre activité connexe. Pour le suivi de ces études, tous les membres de l'Equipe Nationale d'Inventaire se réuniront une fois par mois et les membres de l'équipe de gestion de l'inventaire une fois toutes les deux semaines. L'organisation interne des travaux au sein des Equipes Thématiques et du Pool d'Experts est à la discrétion de ces organes. Des séances de travail regrouperont aussi les membres d'une Equipe Thématique et le Pool d'Experts.

Le fonctionnement de l'Equipe Nationale d'Inventaire sera financé par la Direction Générale des Changements Climatiques à travers les ressources financières allouées à l'élaboration des communications nationales, du RBA et à d'autres activités habilitantes ou projets connexes. Le responsable de chaque Equipe Thématique ou du Pool d'Experts assurera la gestion du budget de son équipe en collaboration avec le Coordonnateur National d'Inventaire. Ainsi, les membres de l'Equipe Nationale d'Inventaire seront rémunérés, par le Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques, en fonction du

travail effectué. Il a été aussi jugé nécessaire d'inciter les différents responsables des institutions impliquées dans le système nationale d'inventaire du fait de leur rôle de contrôle de qualité des données d'inventaires et des rapports sectoriels. Toutes ces modalités seront mentionnées dans le mémorandum d'entente qui sera élaboré et validé par l'ensemble des acteurs concernés.

L'organisation et les principes opérationnels de l'Equipe Nationale d'Inventaire feront l'objet d'un manuel de procédures (plan à long terme pour l'inventaire des GES).

5. ARRANGEMENTS LEGAUX ET PROCEDURAUX POUR LA PREPARATION, L'ETABLISSEMENT ET LA GESTION DE L'INVENTAIRE

Le fonctionnement efficace du système national d'inventaire du Bénin nécessitera l'exécution de procédures requises et de modalités bien définies et la conclusion d'un accord formel légal entre le MECGCCRPRNF et les institutions impliquées dans les organes de l'équipe nationale d'inventaire notamment les institutions détentrices de données.

A l'instar des pays bénéficiaires de West Africa GHG Project, la formalisation du système national d'inventaire du Bénin se fera à travers l'établissement d'un mémorandum d'entente entre le MECGCCRPRNF et chacune des institutions nationales impliquées et la nomination des membres constituant les diverses équipes thématiques par la prise d'arrêtés. Un projet de mémorandum d'entente a donc été élaboré sur la base de la trousse à outils d'inventaire de GES de l'EPA avec l'appui de West Africa GHG Project (cf. annexe 5).

Par rapports aux arrangements procéduraux, il faut noter qu'ils ont fait l'objet du manuel de procédures pour la préparation et la gestion des inventaires au Bénin qui a été élaboré en 2006 dans le cadre du Projet RAF02/G31. Une évaluation de ce document a été faite dans le cadre d'une autre étude au titre du Projet TCN. Le rapport de cette évaluation a révélé quelques insuffisances mentionnées ci-dessous :

- le manuel de procédures existant était élaboré dans un contexte (décision 17/CP.8) où la durabilité du processus d'établissement des inventaires n'était pas une préoccupation majeure. Il n'y avait pas de décision claire de la CdP qui obligeait les pays non-inscrits à l'Annexe I de la Convention (NAI) à établir et soumettre des inventaires de GES de façon périodique. Par conséquent, le manuel de procédures existant n'avait pas fourni suffisamment d'instructions pour la mise en place d'un système durable ;
- le manuel de procédures n'avait pas abordé en détails les questions de mémorandums d'entente entre l'entité nationale désignée, ayant la pleine responsabilité de la planification, de l'élaboration et de la gestion des inventaires, et les autres institutions/entités impliquées dans les inventaires ;
- la documentation claire de définition de rôles et responsabilités des institutions et acteurs impliqués dans le processus d'inventaire de GES n'était pas bien mis en exergue ;
- les questions de support de collecte de données (ex. feuilles de collecte de données), de documentation des procédures de CQ/AQ et d'archivage, de rapport de collecte de données, de rapports sectoriels d'inventaire et de rapport national d'inventaire n'étaient pas bien détaillées.

Le manuel de procédures pour la préparation et la gestion des inventaires nationaux des GES au Bénin a donc été actualisé au regard de ces faiblesses. Les procédures élaborées concernent toutes les activités à mettre en œuvre à chaque étape du cycle d'élaboration des

inventaires. C'est pourquoi la présente mission n'est pas occupée de la proposition de procédures pour la préparation et la gestion des inventaires nationaux des GES au Bénin.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Référence relatifs à la mise en place d'un système national d'inventaire des gaz à effet de serre au Bénin

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Bénin, consciente des enjeux et défis en matière de changements climatiques, a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto (PK) respectivement le 30 juin 1994 et le 25 février 2002. Dès lors, le Bénin a pris des initiatives institutionnelles et mis en œuvre des actions pour l'application effective de la Convention et de son protocole, notamment l'élaboration de sa Communication Nationale Initiale (CNI) et de sa Deuxième Communication Nationale (DCN) sur les Changements Climatiques.

Suite à la présentation de la DCN à la Conférence des Parties (CP: organe suprême de la Convention) en 2011, le Gouvernement béninois a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour l'élaboration de sa Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (TCN) en application des dispositions des articles 4.1 et 12.5 de la CCNUCC et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties notamment celles de Cancun et de Durban. Le Projet est enregistré sous le numéro GFL-5070-4C96-2724-2202 et est intitulé "Projet d'Elaboration de la Troisième Communication Nationale du Benin au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques" (Projet TCN).

Le Projet TCN vise à doter le Bénin de sa Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, conformément à la décision 17/CP8 relative aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC (décision 17/CP8). De façon spécifique, il vise à (i) actualiser les données, connaissances et informations contenues dans la Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques et (ii) renforcer les capacités nationales aux fins de l'intégration des préoccupations liées aux changements climatiques dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement aux niveaux national, local et au plan sectoriel.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet TCN devra notamment: i) actualiser les circonstances nationales en rapport avec la variabilité climatique et les changements climatiques ; ii) établir un inventaire national de Gaz à Effet de Serre (GES) ; iii) évaluer les options et mesures d'atténuation des changements climatiques ; iv) évaluer la vulnérabilité et les options et mesures d'adaptation des systèmes naturels et humains et (v) identifier les contraintes, lacunes (financières, techniques, humaines) et autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention.

Le Bénin a bénéficié également d'un financement du FEM/PNUE pour l'élaboration de son Rapport Biennal Initial Actualisé relatif à l'inventaire national de GES et à l'atténuation des changements climatiques (Projet RBA), selon les dispositions de la décision 2/CP.17 relative aux résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

L'expertise et les données nécessaires à l'élaboration des inventaires nationaux des GES dans le cadre des communications nationales ainsi que des rapports biennaux actualisés (ou RBA) sont insuffisantes, fragmentées et disséminées dans différents organismes au Bénin. Afin que le Bénin puisse être en mesure de relever les défis liés à une fréquence plus grande d'établissement des inventaires nationaux des GES de qualité, il est alors nécessaire qu'il mette en place un système national durable de gestion des inventaires nationaux de GES. A cet effet, il bénéficie actuellement d'un Projet Régional sur l'Assistance Technique pour la gestion durable des systèmes d'inventaire des GES en Afrique de l'Ouest (West Africa GHG Project). Ce projet est initié par le Secrétariat de la CCNUCC et vise notamment à (i) renforcer les capacités des pays bénéficiaires à établir un système national durable d'inventaire ; (ii) améliorer la qualité des inventaires dans les secteurs Energie, Agriculture et Foresterie ; (iii) renforcer la capacité des experts nationaux impliqués dans l'élaboration de la TCN et du Rapport Biennal Initial Actualisé notamment dans les secteurs de

l'agriculture, de la foresterie et de l'énergie et (iv) tester les approches et outils existants pour assurer l'assistance technique au niveau national.

Les présents termes de référence sont établis pour la mise en place d'un dispositif institutionnel en matière de gestion des inventaires de GES au Bénin.

OBJECTIFS

L'objectif général visé est de mettre en place un système national permanent d'inventaire de GES au Bénin.

De manière spécifique, il s'agira de :

- mettre en place un dispositif institutionnel qui sera chargé de l'élaboration des inventaires de GES au Bénin;
- définir les rôles et responsabilités des institutions et entités impliquées dans le processus d'établissement de l'inventaire des GES au Bénin;
- définir les arrangements institutionnels, légaux et procéduraux requis pour préparer, établir et gérer l'inventaire des GES de manière durable au Bénin.

TACHES DE L'EQUIPE CONSULTANTE

Les consultants auront à accomplir principalement les tâches ci-après :

- Evaluer l'approche existante utilisée pour développer les inventaires nationaux des GES (forces et faiblesses) au Bénin;
- Identifier les institutions et entités à impliquer dans le système national d'inventaire des GES ;
- Mettre en place les Equipes Thématiques d'inventaire des GES dans les secteurs Energie; Agriculture, Foresterie, Déchets et Procédés industriels ;
- Identifier les rôles et responsabilités des institutions et entités identifiées pour conduire le processus d'établissement de l'inventaire national des GES ;
- Identifier les arrangements institutionnels, légaux et procéduraux requis pour préparer, établir et gérer l'inventaire ;
- Elaborer et faire signer les projets d'actes juridiques (arrêtés/mémoires) devant régir les arrangements institutionnels, légaux et procéduraux requis pour préparer, établir et gérer l'inventaire.

RESULTATS ATTENDUS

- Les institutions membres du système national d'inventaire sont identifiées;
- Les équipes thématiques d'inventaires de GES sont mises en place pour les secteurs Energie, Agriculture, Foresterie, Déchets et Procédés industriels ;
- Une équipe nationale de gestion des inventaires de GES est mise en place ;
- Les rôles et responsabilités des institutions et entités à impliquer dans le processus d'établissement de l'inventaire de GES sont définis ;
- Les arrangements institutionnels, légaux et procéduraux requis pour préparer, établir et gérer l'inventaire des sont établis.

METHODOLOGIE

La méthodologie de travail se présente comme suit :

Etape 1 : A partir d'une recherche et d'une analyse de la documentation, l'équipe consultante préparera et soumettra à l'appréciation du Coordonnateur National du Projet, un rapport incluant :

- une évaluation de l'approche existante utilisée pour développer les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (forces et faiblesses) ;
- une proposition de dispositif institutionnel en matière de gestion des inventaires de GES au Bénin (institutions à impliquer, rôles et responsabilités des ministères et des entités dans le processus

d'établissement de l'inventaire des GES, arrangements institutionnels, légaux et procéduraux requis pour préparer, établir et gérer l'inventaire).

Etape 2 : Elle consistera à mettre en place les équipes thématiques et l'équipe nationale de gestion des inventaires de GES. Pour ce faire, des rencontres seront organisées avec les Responsables des Institutions qui seront identifiées. Elle sera une occasion pour (i) sensibiliser ces Institutions sur ce qu'est un inventaire de GES, (ii) obtenir leurs adhésion et engagement au processus d'établissement d'un système national d'inventaire de GES, (iii) leur présenter le dispositif institutionnel en matière de gestion des inventaires de GES au Bénin, (iv) leur attribuer des fonctions et (v) obtenir les noms des Représentants des Institutions au sein du dispositif institutionnel.

Etape 3 : Elle consistera à formaliser le dispositif institutionnel en matière de gestion des inventaires de GES au Bénin. Des projets d'arrêtés et de protocole seront proposés et soumis à la signature du Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques.

Etape 4 : Un rapport global sur le processus de mise en place du système national d'inventaire sera produit par l'équipe consultante et soumis à l'attention du Coordonnateur National du Projet.

PROFIL DES CONSULTANTS

Compte tenu de ses spécificités administratives, la présente mission sera réalisée par une équipe restreinte composée notamment des cadres du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, sous la supervision du Secrétaire Général dudit Ministère (SGM). Cette équipe devra comprendre au moins un expert en inventaire des GES et sera mise sur pied par note de service du SGM.

Une séance de travail sera organisée par le Coordonnateur National du Projet en vue de convenir des orientations et modalités organisationnelles pour une bonne conduite des travaux par l'équipe de consultants.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 3 mois. Elle démarre juste après la signature du contrat de prestation. Le consultant disposera de 10 jours ouvrables supplémentaires pour intégrer les observations du Comité Scientifique et Technique (CST) et du Comité de Pilotage du Projet (CPP) et produire la version finale de son rapport.

EXECUTION- SUIVI- VALIDATION DE LA MISSION

L'exécution de la mission de l'équipe consultante se fera sous la supervision du CNP. Il accompagnera le consultant dans la réalisation de sa mission. Dans ce cadre, il sera responsable des tâches suivantes :

- Aider le consultant à réunir la documentation nécessaire;
- Organiser les différentes réunions dans le cadre de la mise en place du système national d'inventaire des GES ;
- Organiser la validation du rapport de la mission par le Comité Scientifique et Technique (CST) et le Comité de Pilotage du Projet (CPP);
- S'assurer de l'intégration des observations émanant de la validation du rapport de l'étude par le CST et le CPP au niveau national et son approbation par le PNUE.

Le rapport de la première étape et le rapport global de la mission seront validés par le CST et le CPP. Le rapport global sera approuvé par le PNUE. Le consultant remettra sous format papier, 3 exemplaires de la version provisoire de chaque rapport pour validation. Le consultant produira le rapport définitif de la mission sous format papier en 5 exemplaires et sous format électronique sur CD.

Annexe 2: IDENTIFICATION DES FOURNISSEURS POTENTIELS DE DONNEES PAR SECTEUR ET CATEGORIE SOURCE

1. Approche utilisée

Dans le cadre du Projet TCN, il est prévu l'établissement des arrangements institutionnels entre les agences gouvernementales et autres entités pour réaliser et gérer un système national permanent d'inventaire des gaz à effet de serre. L'établissement d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) requiert la disponibilité de données d'activité et des facteurs et paramètres d'émission ainsi que la disponibilité des compétences ayant une maîtrise des directives du GIEC et des outils méthodologiques. Dans le contexte du Bénin, ces compétences font défaut au sein des Institutions. La disponibilité de données a donc été utilisée comme critère principal pour identifier des institutions pouvant être impliquées dans les équipes thématiques d'inventaire de GES au Bénin. Il a donc procédé à un inventaire des sources de données utilisées dans les inventaires antérieurs de GES au Bénin. Les sources les plus importantes ont été retenues dans chaque secteur d'inventaire de GES. Certaines structures jugées pertinentes ont été suggérées en complément.

1. Secteur Agriculture

N° d'ordre	Catégorie de source	Besoins en données	Fournisseurs potentiels de données	Ministère de tutelle	Observations
1	Fermentation entérique chez le bétail domestique (CH ₄) & Gestion du fumier (CH ₄ , N ₂ O)	Effectif du cheptel	Direction de l'Élevage (DE)	MAEP	- Responsable : DE - Autres structures pertinentes : INRAB
		Performance animale (bovin, ovin, porc), caractéristiques du fumier (solides volatils excrétés par les animaux, taux d'excrétion d'azote annuel moyen par tête etc.)	Direction de l'Élevage, Institutions de recherche (INRAB, FSA/UAC, EPAC/UAC, FSA/UP)	MAEP et MECESRS	
2	Sols cultivés (N ₂ O)	Apport d'azote au sol (engrais minéral, fumier, résidus de récolte, cultures légumineuses, Superficie des sols organiques cultivés)	Direction de l'Élevage (DE), Direction de la Production végétale, Institutions de recherche (INRAB, FSA/UAC, EPAC/UAC, FSA/UP)	MAEP, Ministère chargé de l'Environnement et MECESRS	- Responsable : DPV - Autres structures pertinentes : INRAB
3	Brûlage dirigés des savanes (CH ₄ , N ₂ O)	- Superficies des écosystèmes soumis aux feux de végétation	CENATEL	Ministère chargé de l'Environnement	- Responsable : CENATEL
		Fraction de superficie brûlée, densité	INRAB, FSA, DGFRN	MAEP et MECESRS	- Autres structures

		de la biomasse aérienne, biomasse aérienne brûlée, biomasse aérienne vivante, rendement (ou efficacité) de la combustion ; rapport N/C			pertinentes : FSA, INRAB
4	Brûlage sur place des résidus de culture (CH ₄ , N ₂ O)	Production agricole annuelle, rapport résidus/produit	DPV	MAEP	- Responsable : DPV - Autres structures pertinentes : INRAB
		Fraction de matière sèche de la biomasse, fraction des résidus de cultures brûlés sur place	INRAB, FSA	MAEP	
5	Rizières inondées (CH ₄)	Superficie annuelle des rizières récoltée, données sur les régimes de gestion de l'eau, utilisation d'engrais organique, type de sols	DGR, DPV	MAEP	- Responsable : DGR - Autres structures pertinentes : DPV

Projet de membres de l'équipe thématique Agriculture : DE, INRAB, DPV, CENATEL

2. Secteur Energie

N° d'ordre	Catégorie de source	Besoins en données	Fournisseurs potentiels de données	Ministère de tutelle	Observations
1	Approche de référence	Données sur la production nationale, les importations, les exportations et le stockage des combustibles (solides et liquides)	DGEnergie (Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et de la Réglementation, DESPR)	Ministère de l'Energie	Responsable : DGEnergie
2	Industries énergétiques (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Quantités de combustibles (liquide, solide) transformés en une autre forme d'énergie	DGEnergie (DESPR)	Ministère de l'Energie	Responsable : DGEnergie
3	Industries manufacturières et construction (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Combustibles brûlés dans l'industrie pour la production de biens et la production d'électricité et de chaleur pour utilisation propre dans ces industries.	DGEnergie (DESPR)	Ministère de l'Energie	Responsable : DGEnergie

4	Transport (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Consommation de combustibles par type de transport (Aviation civile, Transport routier (Voitures, Camions légers, Camions lourds et autobus, Motocyclettes), Transport ferroviaire, Transport maritime)	DGEnergie (DESPR)	Ministère de l'Energie	Responsable : DGEnergie
5	Secteur commercial et institutionnel (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Consommation de combustibles dans les bâtiments commerciaux et institutionnels	DGEnergie (DESPR)	Ministère de l'Energie	Responsable : DGEnergie
6	Secteur résidentiel (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Consommation de combustibles (bois énergie et hydrocarbures) dans les ménages	DGEnergie (DESPR)	Ministère de l'Energie	Responsable : DGEnergie
7	Agriculture/foresterie/pêche/pisciculture (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Consommation de combustibles dans l'agriculture, la foresterie, la pêche et les industries de la pêche telles que la pisciculture			Données non disponibles
8	Émissions fugitives imputables aux combustibles	Données sur la distribution de produit raffiné	DGEnergie (DESPR)	Ministère de l'Energie	Seule l'activité "Distribution de produit raffiné" est applicable pour le Benin

Remarques

- Les statistiques existantes au niveau de l'administration forestière portent sur les données sur le flux de bois énergie qui transite par les postes forestiers vers les centres urbains. Elles couvrent une faible partie de la production commerciale. Au plan international, il n'est pas recommandé d'utiliser les statistiques de l'administration forestière.
- La DGE n'a pas connaissance des données disponibles au Ministère chargé du Commerce et au Ministère chargé de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises sur les importations et la consommation des produits pétroliers.
- L'INSAE collecte, lors des recensements des populations, des données sur la consommation de l'énergie. Ces informations collectées ne sont pas traitées de manière exhaustive par l'INSAE.

Projet de membres du groupe thématique Energie : Direction Générale de l'Energie notamment la Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et de la Réglementation (DESPR). La possibilité d'associer l'INSAE pourrait être explorée.

3. Secteur Déchets

N° d'ordre	Catégorie de source	Besoins en données	Fournisseurs potentiels de données	Ministère de tutelle	Observations
1	Les décharges de déchets solides (CH4)	Production annuelle de déchets solides ménagers (Taux de production de déchets solides et données démographiques)	Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD), Etude DESSAU, Institut Nationale de la Statistique et d'Analyse Economique (INSAE)	Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Urbanisme, Ministère de la Planification,	Responsable : Ministère de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement) Autres structures : Ministère de l'Urbanisme, INSAE
		Fraction de DSM mis en décharge sur les sites de décharge de déchets solides (SDDS)	INSAE	Ministère de la Planification	
		Fraction de carbone organique dégradable estimable à partir de la caractérisation des déchets	PGUD, Etude DESSAU	Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Urbanisme,	
		Paramètres d'émissions (Fraction de COD libéré, etc.)	-		
2	Sites de traitement des eaux usées (domestiques, commerciales, industrielles ainsi que leurs boues) (CH4, N2O)	Système de traitement des eaux usées domestiques	INSAE	Ministère de la Planification	Responsable : INSAE Autres structures : DHAB
		Proportions des populations par système de traitement des eaux usées domestiques et données démographiques	INSAE	Ministère de la Planification	
		Gestion des eaux usées industrielles	Direction de L'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB)	Ministère de la Santé	
		Charges polluantes émanant des effluents des industries	Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	Ministère de l'Environnement	
		Consommation annuelle de protéine par habitant	FAO		
		Paramètres d'émissions	-		
3	Incinération et mise à feu	Caractérisation des déchets	PGUD, Etude DESSAU		Responsable : Ministère de

	de déchets	Taux de mise à feux des déchets	INSAE	Ministère de la Planification	l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement) Autres structures : Ministère de l'Urbanisme, INSAE
		Taux de production de déchets solides et données démographiques	PGUD, INSAE	Ministère de la Planification, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Urbanisme	
4	Traitement biologique des déchets solides	Quantité de déchets compétés	Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Urbanisme	Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Urbanisme	Responsable : Ministère de l'Environnement (Direction Générale de l'Environnement) Autres structures : Ministère de l'Urbanisme

Projet de membres de l'équipe thématique Déchets : Direction Générale de l'Environnement, Ministère de l'Urbanisme, INSAE, DHAB. La possibilité d'associer la Mairie de Cotonou, DCAM/BETHESDA

4. Secteur Procédés industriels

N° d'ordre	Catégorie de source	Besoins en données	Fournisseurs potentiels de données	Ministère de tutelle	Observations
1	2A. Produits minéraux				
	2A1 Production du ciment (CO2)	Production de clinker	Sociétés cimentières productrices de clinker	-	
	2A2 Production de chaux				Emissions jamais estimées
	2A3 Utilisation du calcaire et de la dolomite	Quantité de calcaire ou de dolomite utilisée, Pureté fractionnaire de calcaire dans CaCO3			Emissions jamais estimées
	2A4 Production et utilisation de la soude	Quantité de la trona utilisée pour produire du carbonate de sodium, Quantité de soude utilisée			Emissions jamais estimées
	2A5 Production d'Asphalte pour le revêtement des toitures				Emissions jamais estimées
	2A6 Asphalte pour le revêtement des chaussées (COVNM)	Quantité de matériau de revêtement de la chaussée utilisée	Direction des routes et ouvrages d'art, INSAE	Ministère du transport, Ministère du Plan	Emissions jamais estimées
	2A6 Autres (Production de verre et de béton pierre ponce)	Quantité de verre produite par type de verre			Emissions jamais estimées
2	2B. Industrie chimique	Les industries de fabrication de peinture, de produits pharmaceutiques et cosmétiques sont de grandes consommatrices de solvant produisant de ce fait des émissions de COVNM. Ces émissions sont comptabilisées dans le secteur des Solvants et Utilisation de produits.			Emissions jamais estimées
3	C. Métallurgie	NA			Emissions jamais estimées
4	D. Autre production				

	2D1 Industrie de la pulpe et pâte à papier	Production de pulpe séchée par type de procédé : kraft (sulfate), sulfite acide, sulfite neutre.			Emissions jamais estimées
	2D2 Alimentation et boisson (COVNM)	Fabrication des boissons alcoolisées et produits alimentaires	INSAE	Ministère de la Planification	Responsable : INSAE
5	E. Production d'hydrocarbures halogénés et d'hexafluorure de soufre	NA			Emissions jamais estimées
6	F. Consommation d'hydrocarbures halogénés et d'hexafluorure de soufre	Données sur la production et l'importation/exportation pour chaque HFC/PFC	Direction Générale de l'Environnement (DGE)	Ministère de l'Environnement	Responsable : DGE Emissions jamais estimées

Projet de membres de l'équipe thématique Procédés industriels : DGE, INSAE. La possibilité d'associer la Direction Générale du Développement Industriel

5. Secteur Foresterie

N° d'ordre	Catégorie de source	Besoins en données	Fournisseurs potentiels de données	Ministère de tutelle	Observations
1	Terres forestières : terres forestières restant terres forestières et terres converties en terres forestières (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)	Superficie des terres forestières restant terres forestières	CENATEL	Ministère de l'Environnement	Responsable : DGFRN Autres institutions : CENATEL, Direction Générale de l'Energie
		Superficie des terres converties en terres forestières	CENATEL	Ministère de l'Environnement	
		Accroissement annuel moyen de la biomasse aérienne	-		
		Densité de la biomasse	DGFRN	Ministère de l'Environnement	
		Facteur d'expansion de la biomasse pour la conversion de l'accroissement net annuel en accroissement de biomasse aérienne arboricole	DGFRN	Ministère de l'Environnement	
		Rapport système racinaire/système foliacé	DGFRN	Ministère de l'Environnement	
		Fraction de carbone de la matière sèche	DGFRN	Ministère de l'Environnement	
		Production annuelle de bois rond industriel	-		
		Fraction de biomasse laissée sur le sol des forêts (transférée à la matière organique morte)	-		
		Production annuelle de bois de feu	Direction Générale de l'Energie	Ministère de l'Energie	
		Autres pertes annuelles de carbone (feux de forêts, tempêtes de vent, invasions parasitaires et autres maladies de forêts)	-		
2	Terres cultivées : terres cultivées restant terres cultivées et terres converties en terres cultivées (N ₂ O, CO ₂)	Superficie des terres cultivées restant terres cultivées	Direction de la Production Végétale (DPV), CENATEL	MAEP, Ministère de l'Environnement	Responsable : DGFRN Autres institutions : CENATEL, DPV
		Accroissement annuel moyen de la biomasse aérienne	-		
		Fraction de carbone de la matière sèche	DGFRN	Ministère de	

				l'Environnement	
		Facteurs de variations de stock, valeurs de référence par défaut pour les stocks de carbone organique des sols	-		
		Durée de la conversion, donnée pour l'estimation des stocks de carbone de référence des sols, des facteurs de variation des stocks et des facteurs d'émission	-		
		Superficies des terres converties en terres cultivées	Direction de la Production Végétale (DPV), CENATEL	MAEP, Ministère de l'Environnement	
3	Prairies : prairies restant prairies et terres converties en prairies (CH ₄ , N ₂ O)	Superficie des prairies restant prairies	CENATEL	Ministère de l'Environnement	Responsable : DGFRN Autres institutions : CENATEL, Direction Générale de l'Energie
		Superficie terres converties en prairies	CENATEL	Ministère de l'Environnement	
		Production annuelle de bois de feu	Direction Générale de l'Energie	Ministère de l'Energie	
		Superficies des savanes brûlées	-		
		Données sur le régime de gestion, l'état des prairies (prairies naturelles, à gestion intensive, prairies soumises à des empiètements ligneux, prairies moyennement et fortement dégradées, pâturages améliorées)	-		
		Accroissement de la biomasse	-		
		Données sur les stocks de carbone des sols antérieurs et les stocks de carbone des sols pour l'année d'inventaire, facteurs de variation des stocks	-		
		Données relatives aux variations de stock de carbone imputables à la collecte de bois de feu des terres converties en prairies	-		
	Stocks de carbone des sols des terres converties en prairies	-			

4	Zones humides : zones humides restant zones humides et terres converties en zones humides	-			
5	Etablissements : établissements restant établissements et terres converties en établissements	-			
6	Autres	-			

Projet de membres du groupe thématique Foresterie : DGFRN, CENATEL

Annexe 3 :COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME NATIONAL D'INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES) AU BENIN

Sur invitation du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, s'est tenue, le jeudi 10 juillet 2014, dans la salle de conférence du Ministère Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, une réunion sur la mise en place du un Système National d'Inventaire des Gaz à Effets de Serre (GES) au Bénin. L'objectif visé par cette séance de travail est de mettre en place un dispositif institutionnel en matière de gestion des inventaires de GES au Bénin. La séance a été présidée par le Directeur Général de la Gestion des Changements Climatiques, Monsieur Ibila DJIBRIL, en collaboration avec le Coordonnateur National du Projet d'Elaboration de la Troisième Communication Nationale du Bénin sur les Changements Climatiques (TCN), Monsieur Jacques KOUAZOUNDE.

Ont pris part à cette séance, des représentants des structures dont les données d'activité ont servi à l'élaboration des inventaires nationaux antérieurs de GES au Bénin. La liste de présence est jointe en annexe.

L'ordre du jour proposé et adopté s'articule autour des points suivants

- Mot de bienvenue du Directeur Général de la Gestion des Changements Climatiques (DGGCC) ;
- Objectifs de la réunion ;
- Présentation d'un exposé sur la mise en place d'un système national d'inventaire des GES au Bénin;
- Engagement des Institutions ;
- Questions diverses ;
- Clôture.

1- Mot de bienvenue du DGGCC et objectifs de la réunion

A l'ouverture de la réunion, le DGGCC, Monsieur Ibila DJIBRIL, a notamment souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour avoir pris part à la rencontre malgré le très court délai d'invitation. Il s'est réjoui de la présence du Coordonnateur Régional du "Projet Régional sur l'Assistance Technique pour la gestion durable des systèmes d'Inventaire de gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest (Projet Régional SIGES) ", Monsieur Sabin GUENDEHOU.

Monsieur DJIBRIL a par la suite rappelé les objectifs et les résultats attendus de la séance et situé son contexte tout en présentant l'historique de l'élaboration des communications nationales sur les changements climatiques et des inventaires nationaux de GES au Bénin, ainsi que les nouveaux défis en la matière. Le DGGCC a ainsi rappelé que le Bénin a (i) ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto respectivement le 30 juin 1994 et le 25 février 2002, (ii) élaboré et soumis sa Communication Nationale Initiale (CNI) et de sa Deuxième Communication Nationale (DCN) sur les Changements Climatiques, (iii) élaboré deux inventaires nationaux de GES, (iv) démarré le processus d'élaboration de sa Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques et son Rapport Biennial Initial Actualisé et (v) le soutien du Secrétariat de la CCNUCC pour renforcer ses capacités à établir durablement des arrangements institutionnels, légaux et procéduraux en vue d'accomplir toutes les fonctions générales et spécifiques requises pour un système national d'inventaire . Selon le DGGCC, le Bénin a bénéficié au cours des années antérieures du Programme CC : TRAIN de renforcement de capacités financé par le PNUD et exécuté par l'UNITAR et du Projet RAF02/G31 : renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires des gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale francophone. Il a insisté sur les faiblesses du système actuel d'inventaire de GES au Bénin en dépit de tous ces appuis reçus, notamment (i) un processus

de préparation des inventaires de GES basé sur l'approche projets, (ii) de petites équipes d'inventaire avec de multiples responsabilités et des ressources limitées, (iii) des données sur les activités incomplètes ou manquantes, (iv) une absence de facteurs d'émission spécifiques au pays, (v) une insuffisance de documentation sur les méthodes et les sources de données utilisées dans les inventaires antérieurs et (vi) une dispersion des capacités et des compétences acquises pendant la préparation de communications nationales antérieures.

Toujours dans son intervention, Monsieur DJIBRIL a fait observer aux participants que ce système national d'inventaire est peu approprié et devrait connaître de profondes mutations pour permettre au Bénin de mettre en application durablement les dispositions des articles 4.1 et 12.5 de la CCNUCC Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties notamment celles de Cancun et de Durban et qui requièrent l'élaboration et la soumission:

- une Communication Nationale sur les Changements Climatiques contenant au minimum un inventaire national de GES tous les 4 ans;
- un Rapport Biennal Actualisé relatif à l'inventaire national de GES et à l'atténuation des changements climatiques tous les 2 ans.

Enfin, il a expliqué aux participants que le choix de leurs structures est basé sur le fait qu'elles ont été les principales sources des données utilisées pour établir les inventaires antérieurs de GES au Bénin et a attiré leur attention sur les exigences d'un système national d'inventaire de GES notamment la disponibilité, la compétence et la stabilité des cadres impliqués.

2- Présentation d'un exposé sur la mise en place d'un système national d'inventaire des GES au Bénin

Dans sa présentation, le Coordonnateur National de la TCN, Monsieur Jacques KOUAZOUNDE, a insisté sur les principaux points ci-après :

- contenu d'un inventaire national de GES et les principaux secteurs concernés notamment : Énergie, Procédés industriels, Agriculture, Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) et Déchets ;
- généralités sur un système national d'inventaire de GES (definition, utilité, composition, rôles et responsabilités des acteurs);
- expériences du Bénin en matière d'inventaire de GES ;
- quel système national d'inventaire de GES pour le Bénin ?
- institutions potentielles à impliquer dans le système national d'inventaire de GES au Bénin.

La présentation de Monsieur KOUAZOUNDE a suscité quelques préoccupations de la part des participants, notamment des questions d'éclaircissement et des propositions d'autres institutions à impliquer dans le système national d'inventaire de GES. Leurs questions ont porté sur les difficultés liées à la mobilité des cadres, l'omission de certaines structures notamment celle chargée des transports, l'Office Nationale du Bois, la Société Béninoise d'Énergie Electrique, les Universités, les Mairies, le Ministère de la Santé, l'identification des points focaux, les rôles et responsabilités des institutions. Ils ont également souhaité que le Ministère de l'Environnement leur fournisse certains documents notamment le manuel de procédures de la gestion des inventaires au Bénin, la communication présentée par Monsieur KOUAZOUNDE, les inventaires de GES pour les années 1995 et 2000. Des éléments de réponses ont été apportés aux diverses préoccupations des participants par le communicateur, le DGCC et Coordonnateur du Projet SIGES. Le DGCC a promis mettre à la disposition des participants la DCN et les autres documents réclamés. La liste des institutions potentielles du système national d'inventaire de GES a été amendée à la lumière des suggestions des participants. Elle est présentée dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Liste des Institutions membres de chaque équipe thématique d'inventaire de GES.

N° d'ordre	Equipe thématique	Institutions pertinentes
1.	Energie	Direction Générale de l'Énergie*, SBEE, CEB, ABERME

2.	Procédés Industriels	Direction Générale du Développement Industriel*, Direction Générale de l'Environnement, INSAE
3.	Agriculture	Direction de la Production végétale*, Direction de l'Élevage, INRAB,
4.	UTCATF	DGFRN*, CENATEL, ONAB, CERF
5.	Déchets	Direction Générale de l'Environnement*, INSAE, Direction Nationale de Santé Publique, DCAM/BETHESDA, DGDU

* Institution Responsable de l'équipe thématique.

3- Engagement des Institutions et Questions diverses

Cette étape a été marquée par l'adhésion des institutions présentes à la réunion, à travers leurs représentants, au processus de la mise en place d'un système national d'inventaire de GES au Bénin et leur engagement à contribuer aux inventaires des GES au sein de ce système. Les Equipes Thématiques (05) ont donc été constituées et leurs responsables ont été désignés (Tableau 1). Chaque institution sera représentée par un point focal et un suppléant au sein de son équipe thématique. Les participants ont pris l'engagement de rendre compte des conclusions de la réunion à leurs Directeurs respectifs et de contribuer à l'indentification des points focaux au sein de leurs institutions.

Au titre des divers, il été suggéré que les points focaux soient choisis sur la base des compétences et que des dispositions nécessaires soient prises pour un probable remplacement de tout point focal en cas de défaillance. Des questions liées à l'élaboration des facteurs d'émission et à la définition de la forêt propre au Bénin ont été évoquées.

4- Clôture

La clôture a été marquée par des recommandations à l'endroit des participants et des mots de clôture du DGCC. Il a été recommandé aux institutions de prendre toutes les dispositions pour désigner leurs points focaux dans un bref délai. L'institution responsable de chaque Equipe Thématique a été responsabilisée pour conduire le processus d'indentification desdits points focaux au sein des institutions membres de son équipe et d'en rendre compte au DGGCC au plus tard le 18 juillet 2014.

Dans ses mots de clôture le DGCC a remercié tous les participants pour l'intérêt qu'ils portent à ce processus de mise en place d'un système national d'inventaire de GES dont les résultats profiteront à notre pays. Tout en souhaitant un bon retour à tous les participants, il a souhaité que les participants mettent effectivement les recommandations de la réunion.

Fait à Cotonou le 10 juillet 2014.

Vu et validé par le DGGCC,

Le rapporteur,

Ibila DJIBRIL

Jacques B. KOUAZOUNDE

Annexe 4 : COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Consultation nationale sur la mise en place d'un système national d'inventaire des Gaz à Effet de Serre au Bénin.

Le lundi 21 juillet 2014 s'est tenue dans la salle de conférence sise au 1^{er} étage du Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF), la réunion susvisée en objet. Elle a été présidée par Monsieur Ibila DJIBRIL, Directeur Général de la Gestion des Changements Climatiques (DGGCC). L'objectif général visé par la présente rencontre est de faire le point des séances de concertation internes menées par les différentes structures sur la désignation des membres des Equipes Thématiques devant faire partie du Système National d'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (SNIGES).

Etaient présents à cette réunion vingt quatre (24) participants répartis comme suit :

Ministères	Direction technique/Programmes/Projets	Statut des participants
Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF)	Secrétariat Général du Ministère (SGM)	le Chef de la Cellule Juridique
	Direction Générale de l'Environnement (DGE)	un Représentant
	Direction Générale de la Gestion des Changements Climatiques (DGGCC)	- le Directeur Général ; - trois (03) collaborateurs ; - quatre (04) stagiaires - le Coordonnateur TCN.
	Centre National de Télédétection (CENATEL)	un Représentant
	Projet d'élaboration de la Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques (TCN)	le Coordonnateur
	Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA1)	le Coordonnateur
Ministère de la Santé (MS)	Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP)	un Représentant
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	Direction de l'Elevage	C/DFR/SADPFA/DE
	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)	un Représentant
Ministère d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MECESRS)	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST)	le Coordonnateur du Projet Régional sur l'Assistance Technique pour la gestion durable des Systèmes d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre en Afrique de l'Ouest
	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi de l'Université d'Abomey-Calavi (EPAC/UAC)	un Expert en Inventaire de Gaz à Effet de Serre dans le secteur agricole
Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	deux Représentants

Prospective (MDAEP)		
Ministère de l’Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l’Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER)	Direction Générale de l’Energie (DGE)	DESPR
	Société Béninoise d’Energie Electrique (SBEE)	un Représentant
Ministère de l’Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME)	Direction Général du Développement Industriel (DGDI)	deux Représentants

La liste de présence est en annexe à ce compte rendu.

Le projet d’ordre du jour présenté par le Directeur Général des Changements Climatiques a été soumis à l’approbation des participants qui l’ont approuvé. Il se présente comme suit :

- 1- Mot de bienvenue du DGGCC ;
- 2- Point de la désignation des membres des Equipes Thématiques (Institutions Responsables);
- 3- Arrangements pour le fonctionnement des Equipes Thématiques (technique et financier) ;
- 4- Questions diverses.

Déroulement de la rencontre

1- Mot de bienvenue du DGGCC

Dans son mot de bienvenue, le Directeur Général de la Gestion des Changements Climatiques (DGGCC), Monsieur Ibila DJIBRIL a remercié les participants pour avoir répondu présents à cette invitation. Comme demandé par les participants, il a indiqué qu’il leur a envoyé les supports pouvant leur permettre de comprendre leurs rôles notamment la communication faite par le Coordonnateur de la Troisième Communication Nationale et le document de la Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques de même que les critères devant régir la désignation des cadres dans les différents groupes thématiques. La présente réunion devrait permettre d’avoir le point des concertations menées sur la désignation desdits cadres. Avant d’aborder ce point inscrit à l’ordre du jour, il a fait observer l’absence à cette réunion de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) et la Direction de la Production Végétale (ex-DAGRI).

2- Point de la désignation des membres des Equipes Thématiques (Institutions Responsables)

Avant de donner la parole aux différents chefs de file pour faire le point, le Président de séance, a rappelé les cinq (05) secteurs d’activités concernés dans la mise en place du Système National d’Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNIGES) à savoir : l’agriculture, la foresterie, l’énergie, les déchets et les procédés industriels). Les représentants des structures de ces différents secteurs d’activités ont alors pris la parole pour faire le point des démarches menées sur l’identification des points focaux devant siéger dans les différentes équipes thématiques.

◆ Direction Générale de l’Energie

C’est Monsieur Amine Bitayo KAFFO de la Direction Générale de l’Energie qui a présenté ce point. Il a indiqué qu’une réunion de concertation avait été programmée pour se tenir le vendredi 18 juillet 2014, en vue de faire le point de la réunion du 10 juillet 2014 et d’informer les autres structures que sont la Direction Générale de l’Eau, l’Agence National des Energies Renouvelables, la Communauté Electrique du Bénin, la Société Béninoise d’Energie Electrique. Mais pour des raisons de contraintes administratives, ladite rencontre n’a pas pu se tenir. Néanmoins, il a fait savoir à l’assistance qu’une proposition des Points Focaux et de leurs suppléants est en cours et pourrait être envoyée au Ministère en charge de l’Environnement et des Changements Climatiques par lettre officielle.

◆ Direction Générale de l’Environnement

Ici, c’est Monsieur Bertin BOSSOU de la Direction Générale de l’Environnement qui a fait ce point au nom de ladite direction. Après avoir rendu compte des conclusions de la réunion du 10 juillet

2014 à la Directrice Générale Adjointe de l'Environnement, une séance de travail a été organisée le jeudi 17 juillet 2014 avec la participation des structures suivantes : DECAM/BETHESDA, Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain. La Mairie de Cotonou et le Ministère de la Santé n'ont pas pu prendre part à ladite rencontre. Après avoir pris connaissance des modalités de désignation des Points Focaux des différentes structures, la Direction Générale de l'Environnement a mis à la disposition des autres structures, un certain nombre de supports notamment : les termes de référence relatifs aux critères de choix des Points Focaux, le document de la Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques en mettant l'accent sur le chapitre de l'inventaire (méthodologie, rubrique concernant les déchets) et le décret portant relatif au Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC). Une autre séance de travail est prévue pour mettre tout le monde au même niveau d'information à travers les orientations qui seront issues de la présente assise.

◆ **Direction Générale du Développement Industriel**

Un compte rendu de la séance du 10 juillet 2014 a été fait au Directeur Général du Développement Industriel (DGDI) par Monsieur Jonas ZANNOU. Une proposition des représentants devant siéger dans l'équipe thématique « procédé industriel » a été faite en attendant la signature de la fiche par le Ministre. En attendant la signature de cette fiche, les deux représentants de la DGDI à la présente réunion ont reçu mandat de continuer à participer aux réunions dans le cadre de la mise en place du système national d'inventaire des gaz à effet de serre au Bénin.

◆ **Direction de la Production Végétale (ex-DAGRI)**

Cette Direction n'est pas représentée à la présente rencontre. Mais le secteur agricole est représenté par la Direction de l'Elevage (par Monsieur Michel CRINOT) et l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (par Angelo DJIHINTO). Chacun de ces deux représentants a rendu compte à ses supérieurs hiérarchiques mais la séance de concertation avec les autres structures et qui devrait être organisée par la Direction de la Production Végétale (DPV) n'a pas pu avoir lieu.

◆ **Centre National de la Télédétection**

Monsieur Félix HOUETO du Centre National de Télédétection a aussi rendu compte comme ses prédécesseurs à son Directeur qui était même présent au début de la séance du 10 juillet 2014. Il a même précisé que les noms des deux cadres devant être Points Focaux sont connus. Mais la rencontre avec la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles n'a pu se tenir compte tenu des contraintes administratives.

◆ **Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique**

Un compte rendu de la séance du 10 juillet 2014 a été fait au Directeur de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) par Monsieur Christophe ESSOUN. N'ayant pas reçu les critères de désignation, les Points Focaux de l'INSAE n'ont pas pu être désignés.

A la lumière de ces différentes présentations, il a été constaté que l'information a bien circulé et qu'un compte rendu de la séance du 10 juillet 2014 a été fait aux Directeurs de chaque structure qui l'ont apprécié. Mais compte tenu du fait que les séances de concertation n'ont pas pu se tenir par toutes les structures, il a été décidé de saisir directement par écrit lesdites structures afin qu'elles désignent leurs Points Focaux respectifs au plus tard le 30 juillet 2014. Au regard de la nécessité d'avoir à temps, ces Points Focaux, il a été recommandé au Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques, d'envoyer lesdits courriers au plus tard le mercredi 23 juillet 2014.

3- Arrangements pour le fonctionnement des Equipes Thématiques (technique et financier)

✓ **Arrangement technique**

A ce niveau, après la présentation de l'organigramme du Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNIGES) au Bénin, un accent particulier a été mis sur les critères de

choix/désignation des représentants des structures et la spécificité sur le rôle des responsables des équipes thématiques secteur par secteur.

✓ **Arrangement financier**

Il s'agit des modalités de rémunération des Points Focaux des différents groupes thématiques. Après avoir recueilli l'avis des participants, il a été retenu que les Points Focaux soient rémunérés en fonction du travail qu'ils auraient effectué et qu'ils soient payés directement par le Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques, qui est chargé de coordonner l'ensemble des activités. Le fait d'être membre d'une équipe ne donne pas automatiquement droit à une rémunération. C'est le travail effectivement fait qui sera payé. Il a été aussi jugé nécessaire de rémunérer les différents directeurs dont relèvent les Points Focaux du fait de leur rôle de coordination. Toutes ces modalités seront mentionnées dans le mémorandum d'entente qui sera élaboré et validé par l'ensemble des acteurs concernés.

4- **Questions diverses**

A la suite de ces points débattus au cours de la réunion, les participants ont une meilleure compréhension des tâches qui les attendent et des responsabilités de chaque structure. Ils ont également profité de cette occasion pour remercier le Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques.

Cependant, ils ont soulevé quelques préoccupations à savoir :

- la participation ou non de l'INSAE aux travaux des différentes équipes thématiques ;
- les dispositions prises pour le renforcement des capacités des membres des différentes équipes thématiques afin de leur permettre d'accomplir les tâches qui leur seront confiées ;
- les difficultés de connexion à l'Internet actuelles dans le pays ;
- les difficultés liées à la maîtrise de la langue anglaise ;
- les dispositions à prendre en cas de l'affectation d'un des membres d'une direction à un autre poste.

Le Directeur Général des Changements Climatiques (DGGCC), le Coordonnateur Régional d'Assistance Technique pour la gestion durable des SIGES en Afrique de l'Ouest, ont apporté des éléments de réponses à ces préoccupations soulevées par les participants. En effet, au regard du rôle de l'assurance qualité que joue l'INSAE, il ne devrait plus faire partie des groupes thématiques mais il peut les appuyer en mettant à leur disposition des données spécifiques. En termes de renforcement des capacités, il est prévu des formations de mise à niveau pour tous les membres des différents groupes thématiques au cours desquelles l'obstacle de l'Anglais sera pris en compte. Mais il est conseillé que chaque acteur fasse un effort pour améliorer son niveau d'Anglais. Par rapport à la difficulté de connexion internet, il a été suggéré que les équipes s'organisent en leur sein pour mieux gérer le temps en transmettant à bonne date les données et en se dotant chacun d'une clé de connexion internet. En cas d'affectation d'un membre d'une équipe thématique dans une autre structure, il a été suggéré que ce dernier soit remplacé par un autre afin de permettre la bonne continuité des activités.

Enfin le Directeur Général des Changements Climatiques (DGGCC) a précisé qu'une période de transition sera nécessaire avant que les Points Focaux ne soient réellement capables de réaliser des inventaires de gaz à effet de serre selon les exigences techniques requises. Pendant cette phase de transmission, il sera fait appel aux consultants qui vont les accompagner.

A l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

- envoyer au plus tard le mercredi 23 juillet 2014, une lettre officielle aux différentes structures pour la désignation de leurs Points Focaux ;
- faire parvenir au Ministère en charge de l'Environnement et des Changements Climatiques, les noms et coordonnées de ces Points Focaux au plus tard le 30 juillet 2014. Les Points

Focaux désignés doivent produire leurs CV respectifs et les photocopies légalisées des diplômes exigés ;

- Tenir compte des cadres des différentes structures qui ont pris part aux séances de consultation dans la désignation des Points Focaux ;
- prendre en compte les cadres de la Direction de la Gestion des Changements Climatiques dans les différents groupes thématiques.

La séance qui a démarré à 16h a pris fin à 19h 30 après les mots de remerciement du président de la séance Monsieur Ibila DJIBRIL, Directeur Général de la Gestion des Changements Climatiques (DGGCC).

Validé par le Président de séance,

Rapporteur de séance,

Ibila DJIBRIL

Médard C. OUINAKONHAN

Annexe 5 : canevas de Mémoires d'Entente établis entre le MECGCCRPRNF et les institutions impliquées dans le système national d'inventaire

MEMORANDUM D'ENTENTE POUR L'ELABORATION DES INVENTAIRES DE GAZ A EFFET DE SERRE AU BENIN

Entre

Le Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, ci-après désigné MECGCCRPRNF

Et

[Nom du Ministère concerné], ci-après désigné [sigle du Ministère] ;

- 1- Considérant l'Article 4.1(a) et l'Article 12.1(a) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques;
- 2- Considérant les Accords de Cancún (décision 1/CP.16) et de Durban (décision 2/CP.17) au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- 3- Considérant les Accords de Paris appelant à d'importantes réductions des émissions globales de gaz à effet de serre (GES), de façon à limiter le réchauffement climatique;
- 4- Etc.

Article premier : Objet

Ce mémorandum d'entente a pour objet de préciser les conditions de collaboration pour la mise en place des dispositifs institutionnels durables pour l'établissement des inventaires des GES des communications nationales sur les changements climatiques, des rapports biennaux actualisés (RBA), des Contributions Prévues Déterminées au niveau national (CPDN) et de tout autre processus relatif aux inventaires de GES.

Article 2 : Objectifs de la collaboration

L'objectif global du mémorandum d'entente est de faciliter l'élaboration, de façon durable, des inventaires de GES, des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, des CPDN.

De façon spécifique, le mémorandum d'entente vise à :

- 1- engager le [Nom du Ministère concerné] à travailler en tandem avec le Ministère en charge des Changements Climatiques pour faciliter l'accès aux données disponibles ;
- 2- réduire les difficultés liées à la collecte des données ;
- 3- améliorer la qualité des données d'inventaire de GES ;
- 4- améliorer le processus de documentation et d'archivage des données d'inventaire de GES (4) ;
- 5- développer un mécanisme de partage de données d'inventaire au niveau national;
- 6- faciliter la mise en œuvre des activités d'inventaire

Article 3 : Portée

Le Ministère de [Nom du Ministère] signataire de ce mémorandum d'entente conserve son indépendance et son autonomie. Aucune disposition de ce mémorandum ne modifie l'autorité légale dudit ministère.

Article 4 : Domaines d'actions et de coopération

Le secteur de [Nom du secteur : par ex. énergie, procédés industriels, agriculture, foresterie, déchet, questions transversales], du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC), constitue le domaine concerné par le mémorandum.

Le Ministère [Nom du Ministère], dans le cadre de ce mémorandum, accepte de travailler avec le Ministère en charge des Changements Climatiques dans le cadre du renforcement de leur collaboration dans les domaines visés à l'alinéa 1^{er} et pour faciliter l'établissement durable des inventaires des GES des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, des CPDN.

Article 5 : Rôles et responsabilités

a- Pour le MECGCCRRNF

Le MECGCCRRNF, en tant que entité nationale désignée pour la planification, la préparation et la gestion des inventaires de GES veille à l'intégration des changements climatiques dans les politiques, programmes et projets de développement au plan national, sectoriel et local et crée à l'échelle nationale un réseau fiable de collecte et de transmission de données.

Dans le cadre de ce mémorandum d'accord le MECGCCRRNF :

- désigne selon les procédures requises un coordonnateur national de l'inventaire ;
- prépare les termes de référence pour l'élaboration des inventaires de GES ;
- met en place l'équipe nationale d'inventaire des GES en fonction de termes de référence clairs et de contrats élaborés à cet effet;
- identifie les besoins de renforcement de capacités des experts nationaux ;
- organise des formations des membres des équipes thématiques avec l'appui des experts identifiés ou des agences internationales ;
- soumet l'inventaire au président de la République pour son adoption en Conseil des Ministres;
- Formalise (le système national d'inventaire des GES et la nomination des membres constituant les diverses équipes thématiques par la prise d'arrêtés);
- Suit la mise en œuvre financière et technique des activités d'inventaires des GES.

b- Pour le Ministère [Nom du Ministère]

Le Ministère [Nom du Ministère] est responsable de la réalisation des activités d'inventaire de GES suivantes dans le secteur [Nom du secteur] à travers son représentant désigné et en fonction de son appartenance aux équipes thématiques :

- [Inclure ici les activités de l'institution selon qu'elle est membre ou responsable technique au sein de son équipe thématique']

Article 6 : Propriété des données

Les données transmises au MECGCCRPRNF sont utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum d'entente.

Les données transmises demeurent la propriété du Ministère [Nom du Ministère] qui est responsable de leur qualité. Les données transmises ne peuvent faire l'objet d'une autre utilisation sans l'autorisation du ministère les ayant produites.

Article 7 : Interlocuteurs

Les interlocuteurs pour la mise en œuvre du mémorandum d'entente sont le MECGCCRPRNF et le Ministre [nom du Ministère concerné].

Ils sont représentés au sein des équipes thématiques par leurs représentants désignés et nommés par arrêté dans le cadre de la réalisation des inventaires nationaux des GES.

Article 8 : Moyens de communication

Les réunions, les lettres, les appels téléphoniques et l'internet sont les moyens principaux utilisés par les parties pour atteindre la mise en œuvre efficace de ce mémorandum d'entente.

Article 9 : Entrée en vigueur

Le présent mémorandum d'entente entre en vigueur à compter de la date de signature par les parties concernées.

Article 10 : Amendement

Le mémorandum d'entente peut être amendé par accord écrit entre le MECGCCRPRNF et le ministère [Nom du Ministère].

Article 11 : Durée

Le mémorandum d'entente reste en vigueur aussi longtemps que le Bénin reste Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et répond à ses obligations d'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National ou autres obligations au titre d'autres processus impliquant l'élaboration des inventaires de GES.

Article 12 - Règlement des différends

Tout différend né de la mise en œuvre du mémorandum d'entente est réglée à l'amiable

Article 13 : Actualisation du mémorandum d'entente

Les modifications de dénominations des ministères concernés par ce mémorandum d'entente n'ont aucun effet sur le contenu du mémorandum

Dans le cas contraire, le mémorandum d'entente fait également objet de modification par consensus entre les parties concernées.

le

Signataires :

Nom
Poste
Ministère X

Nom
Poste
Ministère Y